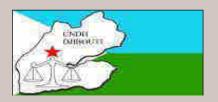
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix



Commission Nationale Des Droits de l'Homme

RAPPORT 2019



Téléphone:+ (253) 2134.42.17- Fax: +(253) 21.34.42.18
Email: cndhdjibouti@gmail.com / B.P. 3126 Djibouti
Immeuble la Plaine _ République de Djibouti

Sans Paix, Pas de Droits de l'Homme

لا حقوق الإنسان بدون سلام

Nabad waa saldhiga xaquuqda aadamaha

Wagri anee week adan baxi gar ma yan

Sommaire

Acronymes	5
Mot du Président	7
Introduction	10
Chapitre I : Les Mesures et Avancées en matière des droit l'Homme en République de Djibouti	ts de
Le droit à l'éducation	12
L'accés au logement	14
L'égalité du genre	19
Les droits des personnes vivant avec un handicap	22
L'accès à l'emploi	23
L'accès à la santé	26
La protection sociale	29
L'accés à l'eau et l'agriculture	31
Chapitre II : Les Actions en matière de Promotion de Droi	t de
l'Homme	
Les formations sur le respect des droits de l'homme	35
Les participations actives aux conferences internationaux	81
Chapitre III : Les Actions de protection des droit de l'hom	me
Traitement des plaintes	100
Visite des lieux de detention	102
Enquête sur l'affaire Gadidche Ladieh	104

Chapitre V : Defis et Perspectives

Defis	106
Perspectives	107
Chapitre VI : Recommandations et Cor	nclusions
Recommandations Conclusions	
Annexes :	
Annexes I	

Acronymes

AFCNDH: Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme

ANEFIP: Agence Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

BAD : Banque Africaine de Développement

BRG: Bureau Régional Genre

CADBE : Charte Africaine sur les Droits et le Bien Être de l'Enfant de 1990

CCT: Convention Contre la Torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants de 1949

CEDEF: Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes 1978

CEIO: Cellule d'Ecoute d'Information et d'Orientation

CERD: Convention internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations Raciale de 1965

CIDE: La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant de 1989

CNATFE: Comité National pour l'Abandon Total de toute Forme d'Excision

CNDH: Commission Nationale des Droits de l'Homme

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CPI: Cour Pénale Internationale (Statut de Rome de 1998)

CSR : Convention relative au Statut des Réfugiés de 1951 et son protocole de 1967

DUDH: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948

EPU: Examen Périodique Universel

FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la Populations

HCDH: Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (des Nations Unies)

INDH: Institutions Nationales de Droits de l'Homme

INDS : Initiative Nationales de Développement Social

MENES: Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

MGF: Mutilations Génitales Féminines

MFF: Ministère de la Femme de la

Femme

OMD : Objectifs de Développement du Millénaire

ONG(s): Organisation(s) Non Gouvernementale(s)

OPJ: Officiers de Police Judiciaire

UNICEF: Fond International des Nations Unies pour l'Enfance

VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

OUA: Organisation de l'Union Africaine

PIDCP: Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966

PIDESC : Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966

SNIFD: Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement

SNU : Système des Nations Unies

TPI: Tribunaux de Première Instance

UA: Union Africaine; anciennement Organisation de l'Union Africaine (OUA)

UAD: Union pour l'Alternance Démocratique

UMP: Union pour la Majorité Présidentielle

UNFD: Union Nationale des Femmes Djiboutienne.

MOT DU PRESIDENT

Après son premier rapport 2016 et son second combiné 2017-2018, la Commission Nationale des Droits de l'Homme est très heureuse de publier son rapport annuel 2019 sur la situation des droits de l'Homme en République de Djibouti durant l'année 2019.

Il s'agit là du troisième rapport consécutif que la CNDH publie en quatre ans d'existence sous sa nouvelle formule régie par la loi n°59/AN/14/7ème L du 20 juillet 2014 portant organisation et fonctionnement de la CNDH.

La rédaction d'un rapport constitue un exercice propice chaque fin d'année pour dresser un bilan des activités et de la situation du pays en matière des droits de l'Homme.

C'est aussi un exercice fastidieux eu égard aux faibles ressources financières de la CNDH et l'insuffisance de moyens en personnels juristes. En effet, la CNDH s'appui uniquement sur deux jeunes cadres juristes et d'un secrétaire général pour veiller à la mise en œuvre de plus de huit instruments internationaux et régionaux sur les droits humains.

Cependant, depuis 2016 la CNDH s'efforce à se conformer aux dispositions des articles 6 et 23 de la loi n°59/AN/14/7ème L du 20 juillet 2014.

Durant l'année 2019, la CNDH a effectué des avancées majeures sur plusieurs axes. Sur le plan institutionnel, elle a procédé à la rédaction et la mise en vigueur d'un règlement intérieur qui régit notamment le fonctionnement de la commission et qui complète la loi n°59/AN/14/7ème L et son décret d'application n°2015-210/PR/MJDH. Elle a également élaboré et adopté un manuel de traitement des plaintes, un outil devenu indispensable au vu du nombre important de plaintes enregistrées mais aussi à la multiplicité des acteurs qui interviennent dans cet exercice. Cela est apparu nécessaire après l'ouverture de deux bureaux au siège de la CNDH et dans la

perspective prochaine d'ouverture d'antennes dans les chefs lieux des régions du pays.

Sur le plan de la promotion des droits humains, la CNDH a traduit par ses moyens propres en langue AFAR les trente articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A ce sujet, je dois rendre un hommage particulier à notre jeune cadre Amine Mohamed Ali qui s'est attelé à cette tâche. La CNDH a également conclut des protocoles d'entente avec Caritas Djibouti et l'Agence Nationale des Personnes Handicapées.

Sur le plan de la protection, la commission a mené une enquête sur l'affaire GADIDCHE LADIEH qui a occupé durant un moment les réseaux sociaux. Elle a aussi élaboré et distribué aux prisonniers de Gabode un questionnaire anonyme sur les conditions de détention et de traitement des détenus.

Enfin, comme à l'accoutumé la CNDH a réalisé des nombreuses activités de promotion et de protection des Droits de l'Homme avec la participation active des organisations de la société civile et des partenaires techniques.

Ainsi, je remercie vivement pour leur soutien constant et précieux, et leur engagement en faveur des droits humains au nom de la Commission toute entière et en mon personnel :

- En premier lieu, le gouvernement de la République de Djibouti, et en particulier le Ministre de la Justice ;
- Le GIZ/BMM:
- Le Bureau Régional du Haut Commissariat des Droits de l'Homme :
- La Coordination du Système des Nations Unies ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
- Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ;
- Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme(RINADH);

- Le Réseau Arabe des Institutions Nationales des Droits de l'Homme(ANNHRI);
- Les organisations de la société civile et en particulier l'UNFD, le CNSC, CARITAS, l'ANPH, ACTION HANDICAP, l'ASSICIATION des JOURNALISTES, BENDER JEDID, PAIX et LAIT;

Le Président de la CNDH

Saleban Omar Oudin

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de la situation générale des droits de l'homme telle qu'observée en République de Djibouti au courant l'année 2019 ainsi que des actions entreprises par les différents acteurs en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ce rapport présente les avancées majeures enregistrées en 2019, dans le cadre du développement d'une culture des droits, tout en faisant ressortir les aspects préoccupants qui subsistent et pour lesquels des recommandations sont formulées en vue d'une amélioration de la situation.

Il convient de noter que ce rapport s'inscrit dans le cadre du mandat de la Commission Nationale de Droit de l'Homme (CNDH) de contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en prêtant une attention particulière aux allégations de violences commises contre les femmes et les filles et d'aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme.

Pendant la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été marquée par des progrès dans le domaine politique, économique et sociale notamment sur l'égalité entre les sexes, l'accès à l'eau et l'agriculture, l'accès à l'éducation et à la santé, l'accès à l'emploi et à la protection sociale.

Cette année 2019 a fait l'objet d'une enquête sur l'affaire Gadiche Ladieh auquel, en effet, la Commission a usé de son mandat d'auto saisine en menant une enquête en respect des Principes de Paris, de la loi n°59/AN/14/7ème L et de la résolution 1572 du Conseil de Sécurité dans

ses paragraphes 6 et 9 qui demande d'accroître son rôle de surveillance et d'enquête notamment en matière des droits de l'homme.

Dans l'ensemble, plusieurs plaintes de violations des droits de L'homme ont été enregistrées au cours de l'année 2019. En effet, les 58 requêtes enregistrées à la CNDH en 2019 invoquent des allégations de violation se rapportant aux droits civils et politiques , aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux droits des catégories spécifiques.

Et comme à l'accoutumé, à Djibouti, la Commission a entrepris des visites des lieux de détention comme la prison centrale de Gabode, le poste de l'arrondissement 2 de la Police Nationale et la brigade 3-4-5 de la Gendarmerie Nationale.

La Commission a effectué des visites importantes dans ces lieux de détention, ainsi c'est une forte délégation conduite par le Président de la Commission qui s'est déplacée pour s'informer des conditions de détention des personnes privées de liberté.

CHAPITRE I:

Les avancées en matière des droits de l'homme

1) Le droit à l'éducation

La République Djibouti réaffirme la priorité accordée à l'Enseignement fondamental dans la politique éducative nationale, formulée dès le lancement de la réforme en 2000, dans son second Schéma Directeur couvrant la période 2010-2019.

La généralisation de la scolarisation dans le socle fondamental reste donc un des enjeux majeurs de la politique et des stratégies éducatives au plan national.

L'éducation est un droit, elle est même obligatoire.

La politique éducative actuelle découle de la loi d'orientation du système éducatif N° 96/AN/00/ de 2000 qui stipule que l'éducation est « un droit reconnu à chaque Djiboutien sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale, ethnique et religieuse. L'État garantit un enseignement fondamental gratuit obligatoire de neuf années pour tous les enfants de 6 à 16 ans. L'éducation vise à l'amélioration de la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté ».

La volonté de mettre en place une éducation inclusive à travers notamment la prise en charge des enfants aux besoins spéciaux est aussi une prise en compte des recommandations du Conseil des Droits de l'Homme et des différents organes de traité.

L'enseignement de base reste un secteur central.

Le plan d'action de l'éducation sur la période 2017–2019 confirme cette volonté du gouvernement de donner une place centrale au secteur de base qui reçoit la part la plus importante des moyens dévolus aux

différents niveaux d'enseignement. L'enseignement primaire a reçu la plus forte budgétisation et en conséquence a bénéficié d'une croissance certaine de ses effectifs. Selon les données fournies par l'éducation, entre 2013 et 2017, le nombre d'écoles primaires est passé de 156 à 165, soit une augmentation de 6,6%.

Le taux brut de scolarisation a augmenté de 3% sur la période 2013–2017, passant de à 78,5% en 2013 à 81,5% en 2017. Le pourcentage de filles scolarisées se situe à 46% avec peu de différences entre le milieu urbain et le milieu rural. La parité fille-garçon est de l'ordre de 0.87%.

Par ailleurs, le Ministère dans son « projet transformateur de l'école de qualité » entend parvenir à la scolarisation universelle de 100 % d'ici 5 ans.

Les réformes engagées.

Les réformes engagées, sur la base des plans susmentionnés, visent simultanément à :

- satisfaire les impératifs de court/moyen terme relatifs à l'amélioration de la couverture scolaire;
- consolider les résultats déjà obtenus en matière d'équité ;
- corriger les faiblesses du système d'enseignement et de formation professionnelle de manière à combler à moyen/long terme le déficit des ressources humaines qualifiées et garantir l'insertion professionnelle et l'épanouissement des jeunes générations.

Cette dernière priorité sera essentielle pour la réussite d'un modèle de croissance qui appelle de nouvelles compétences et, globalement, une productivité accrue.

Le système éducatif opte pour une école rurale inclusive.

La volonté des autorités éducatives est de développer une dynamique école/village, dans une synergie entre programme d'éducation rurale et plan de développement local. Il s'agit de rapprocher les campements de leur école dans la mesure du possible. Développer des services sociaux autour de l'école (santé, points d'eau, agriculture, etc.). Encourager la collaboration active des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Le système éducatif opte donc pour une école inclusive et équilibrée prenant en charge tous les enfants Djiboutiens où qu'ils soient sur le sol national.

Les droits humains (EDH) sont enseignés.

Le programme d'éducation des droits humains (EDH) est enseigné aux collèges sous forme d'une série de modules qui ont pour but de mieux faire comprendre aux collégiens et collégiennes les enjeux humanitaires associés aux situations de conflit. Il contribue ainsi à la formation d'une conscience de « citoyen du monde », il apporte une éducation en matière de droits et il permet l'acquisition de compétences nécessaires dans la vie quotidienne.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH se félicite des grandes réalisations du gouvernement en matière d'éducation surtout depuis 2000 et en particulier la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le pourcentage de filles scolarisées reste encore insuffisant surtout en milieu rural. Nous encourageons le gouvernement à mettre davantage l'accent sur cet aspect et accroitre la part de l'enseignement professionnel afin de lutter contre le chômage important des jeunes.

2) L'accès au logement

A l'instar de très nombreux pays dans le monde, le logement constitue un défi pour la République de Djibouti. De ce fait, des efforts importants ont été consentis durant ces dernières années.

En effet, au regard, des défis à relever et surtout du rôle déterminant du logement pour contribuer au développement économique national mais également lutter contre la pauvreté urbaine, le Président de la République a hissé le secteur du logement au rang de priorité nationale afin de faciliter pour chaque citoyen l'accession à un logement décent.

Pour relever le défi et donner une visibilité plus importante à la question de l'habitat et du logement, est crée depuis mai 2011 un département en charge de cette question. Aussi, ce nouveau département est chargé de préparer, coordonner et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de logement et de sécurité foncière dans l'optique de faciliter l'accès à un logement décent pour tous les Djiboutiens.

Par ailleurs, 2018 et 2019 ont été déclarées « Années du logement ». Pour mettre en perspective entre autre les actions en faveur du logement et témoigner de l'urgence à agir et intensifier les efforts de tous afin de réduire le déficit accumulé.

Les programmes engagés depuis s'inscrivent dans une stratégie générale enclenchée depuis quelques années en vue :

- de réduire le déficit en logements neufs et en parcelles viabilisées pour toutes les catégories de ménages,
- de résorber l'habitat précaire (tissu ancien).

Chaque programme immobilier tend à répondre aux besoins et aux capacités contributives des ménages cibles. Pour ce faire, le diagnostic du secteur du logement a permis d'identifier les actions à entreprendre pour chaque cible sociale définie sur la base de la distribution des ménages urbains par décile de niveau de vie.

Programme de viabilisation de terrains

La mise à disposition de parcelles équipées constitue une priorité de la politique du logement. Pour ce faire, la viabilisation de différents sites a été entreprise ces deux dernières années à savoir l'achèvement des travaux de 120 hectares. Les travaux de 260 ha à Balbala Sud et 100 ha à Balbala Nord en cours doivent contribuer à la satisfaction des besoins en parcelles viabilisées pour les particuliers mais également pour les promoteurs immobiliers.

Ce sont environ près de 500 hectares qui doivent être viabilisés dans les trois (3) prochaines années pour répondre aux besoins des programmes

de construction et en parcelles pour toutes les catégories de ménages. L'élaboration, en 2014, avec le concours de la Banque Mondiale, des Plans d'Aménagement Urbains (PAU à l'échelle 1/1000è), précisant les affectations des sols avec le règlement de mise en valeur correspondant, permet d'élaborer les études détaillées correspondantes.

Programme de construction de logements

Ces dernières années ce sont près de 3000 logements sociaux qui ont été réalisés y compris les aménagements des sites et les réseaux liés. Il faut ajouter à cela près de 1000 logements moyens ou haut standing sur investissements privés. Les textes sur la promotion immobilière adoptés en 2013 ont contribué à intensifier les interventions du secteur privé pour concourir à la production de logements. Il faut ajouter à cela, la construction de logements en autopromotion formelle suivant le nombre de permis de construire délivrés qui ne cesse de progresser.

Programme de la Fondation Ismail Omar Guelleh Droit à un logement.

Le logement est sans conteste un des éléments contribuant à la structuration et la consolidation de l'identité d'un individu. L'accès à un logement décent pour tout djiboutien participe aux actions de lutte contre les exclusions des ménages vulnérables.

Considérant les axes stratégiques par décile de la population, il est avéré qu'une franche de la population n'avait pas et n'aurait pas les moyens d'accéder à la propriété sans un concours extérieur.

Aussi, le Chef de l'Etat a décidé de faire appel, en son nom propre, à la solidarité nationale. Ainsi a été créée en 2016 la « Fondation Ismaïl Omar Guelleh Droit à un Logement », entité de droit privé à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Cette initiative personnelle tend à faire de l'accès à un logement décent pour chaque famille Djiboutienne un droit à part entier. Elle a pour

objectif de permettre aux ménages vulnérables d'avoir des conditions de vie dignes.

Les actions de la Fondation tendent à renforcer les politiques publiques menées en faveur de l'accès à un logement décent. De leur côté, les services de l'Etat sont chargés de l'identification des assiettes foncières, leur aménagement et la réalisation des réseaux publics (voies d'accès, adduction en eau potable, éclairage public, ...).

Les ménages concernés par cette initiative sont ceux à très faibles revenus ayant des capacités d'investissement insuffisantes, qui doivent bénéficier de subventions. Les critères de sélection des populations bénéficiaires, à besoins spécifiques, sont clairement définis.

Le programme présidentiel bâti sur cette initiative a réalisé une première phase d'environ 2000 logements de type F1 et F2 (parcelle de 96 m2 comportant, 1 ou 2 chambres, une cuisine et un WC). A terme, la Fondation a dans son agenda de subventionner la construction de 20 000 logements.

Programme de reconstruction des logements incendiés

Cette activité initiée sur instruction du Chef de l'Etat, est désormais traitée en priorité. La procédure appelée "crédits matériaux" concerne des populations vivant dans les anciens quartiers et Balbala touchées par des incendies.

Le programme, cofinancé par ARULOS (matériaux) et le BN (coût de la main d'œuvre) vise à régulariser les statuts fonciers des propriétaires et de les accompagner par l'octroi de crédits en matériaux pour reconstruire leurs logements de manière durable. Cette activité a permis à ce jour d'accompagner plus de **sept cents (700) ménages**.

Programme de cession amiable

Cette procédure permet à de ménages installés dans les anciens quartiers et à Balbala d'accéder à la propriété foncière par la transformation de leur titre d'occupation provisoire en titre définitif.

Programme « Zéro Bidonville »

Le Programme Zéro Bidonville repose sur cinq principaux axes que sont :

- ➤ La prévention de la formation de nouveaux bidonvilles par la production en nombre suffisant de parcelles abordables : La résorption des bidonvilles doit commencer par la prévention du phénomène en s'attaquant à la racine du mal, à savoir le déficit en unités d'habitation abordables (pour la majorité des citadins). C'est ainsi que le premier axe du Programme porte sur la production de « parcelles sociales » pour à la fois répondre aux besoins des nouveaux ménages et combler le déficit cumulé de logements incluant la demande des ménages dans les quartiers précaires densément occupés.
- ➤ La restructuration et la mise à niveau des quartiers précaires : Environ 20.000 ménages vivent dans 13 quartiers précaires de tailles et de densités différentes dans l'agglomération Djiboutienne. Ces quartiers couvrent une superficie de 347 hectares. Cet axe de résorption des bidonvilles consiste essentiellement en des opérations de restructuration urbaine. Ceci implique principalement l'ouverture et le traitement de la voirie et l'extension des réseaux divers, permettant le raccordement de tous les ménages et une amélioration des conditions d'habitat, ainsi que l'équipement des quartiers en services sociaux, économiques et communautaires.
 - L'amélioration de l'habitat : Il est envisagé dans le cadre du PZB que les bénéficiaires des parcelles sociales et des parcelles régularisées des quartiers précaires bénéficieront de mécanismes de financement pour la réhabilitation de leur logement.
 - ➤ La création d'emplois : Avec des investissements annuels moyens de l'ordre de 6 milliards FDJ, il est estimé que le PZB contribuera pour 2,2 points du PIB et créera des emplois pour une valeur d'au moins 1,2 milliard FDJ par an.
 - ➤ L'engagement social et communautaire : cet axe vise principalement l'accompagnement des populations dans leur appropriation des différents projets du Programme.

Le Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles (PIRB), financé par la Banque Mondiale à hauteur de 20 millions USD, est l'opération pilote dans la mise en œuvre du PZB.

Les composantes du Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles sont :

- La réalisation d'investissements prioritaires pour le quartier de Balbala Ancien: La première phase des investissements prioritaires porte sur l'élargissement et le revêtement en pierres taillées d'une route d'accès de 1,2 kilomètre traversant Balbala Ancien. D'autres investissements prioritaires résulteront du plan de restructuration du quartier Balbala ancien. Ils concernent les travaux de voirie, de drainage, d'adduction d'eau, de distribution d'électricité et d'éclairage public;
- La viabilisation d'une zone de prévention et de relogement de 110ha y compris la construction de plusieurs infrastructures afin d'accueillir les impactés des opérations de restructuration.
- La réalisation des activités de développement social et communautaire visant à améliorer les conditions de vie des habitants du quartier.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH salue les efforts importants du gouvernement en construction de logements et de viabilisation de parcelles constructibles. L'initiative du Président de la République à créer la « Fondation Ismail Omar Guelleh, Droit à un logement » est particulièrement louable car elle permet l'accession de milliers de familles vulnérables à la propriété foncière.

La CNDH encourage le gouvernement à accélérer la cadence afin de résorber le déficit important accumulé de logements sociaux.

3) L'égalité du genre

L'adhésion de Djibouti aux plateformes mondiales sur l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) marque le cadre politique et stratégique

du pays sur le genre. Cet engagement politique est manifeste dès 1995 à travers la Plateforme d'Actions de Beijing en 1995 à laquelle le pays a adhéré, renouvelé par l'adoption i) de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui retient parmi ses objectifs «l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie » (2015) et ii) des Objectifs de Développement Durable (ODD) où l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont un objectif explicite du Programme 2030 (ODD5) et en même temps un moteur du développement durable dans tous ses aspects (2015). S'y ajoute la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'EFH, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles que Djibouti a approuvée lors du XVIIe Sommet de la Francophonie (2018).

La Vision « Djibouti 2035 » est le cadre référentiel des politiques et stratégies de développement durable du pays. En matière de genre, elle coopte la Politique Nationale du Genre 2011-2021 (PNG) comme cadre politique de référence. La PNG est conçue pour impulser les mutations structurelles dans le but de « contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre en faveur des garçons et des filles, des hommes et des femmes, dans tous les domaines de la vie économique et sociale. ». Ses objectifs stratégiques visent l'instauration d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genres et dans l'intégration effective du genre dans tous les secteurs de développement, avec l'effectivité de la budgétisation sensible au genre. Ses orientations stratégiques portent sur :

- La promotion d'une conscience de genre au niveau des ménages et de la communauté;
- ii) Le renforcement de l'accès équitable des femmes, hommes et adolescent(e)s aux services sociaux de base ;
- iii) La promotion équitable du potentiel des deux sexes dans l'économie et de leur accès aux ressources économiques ;
- iv) Le renforcement de l'exercice équitable des droits des deux sexes et leur participation dans les instances de gestion, de décision économiques et politiques;
- Le renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre de la PNG.

Le Plan National de Développement « Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi » (SCAPE 2015-2019) retient pour l'objectif de promotion du genre de « réduire les inégalités de genre en agissant en priorité sur l'éducation ». De plus, il prévoit des dispositifs de consolidation des programmes de protection sociale et de soutien aux groupes vulnérables où il entend assurer la prise en compte du genre. Pour leur part, les politiques et/ou stratégies sectorielles intègrent l'EFH et/ou l'autonomisation des femmes et des filles, à des degrés différents¹. Excluant la PNG, les stratégies sectorielles ciblant les besoins pratiques des femmes prédominent. Cette situation tient du mandat-même du secteur ou des priorités identifiées.

L'Assemblée Nationale, en tant qu'organe législatif, est un maillon fort des mécanismes institutionnels de l'EFH et en même temps une cible privilégiée du plaidoyer pour l'adoption de lois et budgets sensibles à cette dimension. Outre les leaders religieux, les professionnels des médias et les Partenaires Techniques et Financiers identifiés comme acteurs de la PNG, les Organisations de la Société Civile (OSC) sont nombreuses à intervenir dans la mise en œuvre de celle-ci. Une enquête commanditée par l'ADDS a inventorié 602 OSC immatriculées à la direction de la réglementation du Ministère de l'Intérieur, dont 53% seraient des associations des femmes et nombreuses sont celles qui se créent dans le cadre d'un programme et disparaissent . Enfin, des OSCs telles l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD) se démarque par leur capacité à adresser les questions de genre et préoccupations majeures des femmes (pauvreté, VBG, santé, VIH/Sida, environnement, etc.).

RECOMMANDATIONS:

La CNDH salue les efforts incessants que le gouvernement entreprend dans l'égalité du genre depuis l'année 2000.

Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation des populations rurales où des pratiques néfastes ancestrales demeurent encore

notamment en matière de mutilations génitales féminines et de mariages précoces.

4) Les droits des personnes vivant avec un handicap

Pour les personnes handicapées, la loi n° 207/AN/17/7ème L du 6 février 2018 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes à besoins spéciaux a pour objet de garantir et de renforcer les droits et libertés fondamentaux des personnes à besoins spéciaux en donnant une définition juridique de cette catégorie des personnes. Tandis que la loi n°15/AN/18/8èmeL du 25 juin 2018 portant création de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) stipule en son article 5 les missions de l'Agence proprement dite qui consistent à : i) accueillir, informer et orienter les personnes handicapées vers les organismes publics en charge de la question de l'handicap ; ii) coordonner et unifier des actions nationales multiformes et internationales; iii) sensibiliser au respect des droits fondamentaux des personnes handicapées et promouvoir l'égalité des chances ; iv) assurer la participation à la citoyenneté et l'accompagnement des personnes handicapées et leurs familles ; v) identifier et évaluer les besoins des personnes handicapées ; vi) assurer la garantie des droits sociaux de base (santé, éducation, emploi et formation professionnelle) en collaboration avec les différents ministères concernés par le domaine de l'handicap ; vii) offrir des programmes de formations appropriées aux agents de l'Etat qui sont au contact des personnes handicapées (agents de police routière, police de commissariat d'enquêtes, sages-femmes, assistants sociaux, enseignants et autres ; viii) outiller les personnes handicapées pour faciliter leur insertion sur le marché du travail ; ix) contribuer à la création des emplois spécifiques relevant de la compétence des personnes à besoins spéciaux ; x) élaborer des études et recherches sur l'handicap et ses causes ; xi) proposer et donner son avis sur tous les projets de textes juridiques relatifs aux personnes handicapées.

Il est à noter aussi que la Secrétaire d'Etat aux affaires sociales a lancé une campagne de sensibilisation autour du texte de loi relatif à la promotion et à la protection des personnes à besoins spéciaux. Cette campagne a sillonné le pays et a permis dévaluer directement la situation des personnes handicapées à travers tout le territoire.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH se félicite de la création de l'Agence Nationale des Personnes vivant avec Handicap et les progrès réalisés.

Cependant, il y'a lieu d'améliorer l'accès des personnes vivant avec handicap à l'emploi.

5) L'accès à l'emploi

L'emploi est une priorité des actions du gouvernement compte tenu du niveau élevé du chômage. Le Ministère de travail chargé de la reforme de l'Administration(MTRA) met en œuvre des politiques sectorielles dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et de la régulation du marché du travail.

Toutes ces questions sont au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté mises en œuvres dans les différentes lois ou stratégies (Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté CSLP, Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP, Initiative Nationale pour le Développement Social INDS, Stratégie de la Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi SCAPE et DJIBOUTI ICI).

Ainsi, pour relever les défis liés au chômage ou au sous emploi, le Ministère du Travail a élaboré la Politique Nationale de l'Emploi. La vision de la Politique Nationale de l'Emploi est « un emploi décent et productif pour chacun, dans un marché de travail compétitif, en République de Djibouti ». La volonté de concrétiser la vision de l'emploi trouve ses fondements entre autres dans la Déclaration Universelle des Droits l'Homme qui stipule en son article 23 alinéa 1 que « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) adoptée a pour objectif de réduire le taux de chômage, actuellement de 48,4%, à 31% à l'horizon 2024 soit la création d'environ 200 000 emplois. Elle vise à mettre en place une stratégie permettant de trouver des solutions durables à la problématique de chômage de masse qui affecte profondément le pays. Cette nouvelle politique nationale de l'emploi répond aux impératifs internationaux tels que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la déclaration de l'Union africaine sur l'emploi.

La PNE fixe les grandes orientations suivantes :

- La promotion de l'adéquation formation-emploi ;
- La promotion économique pro-emploi décent ;
- La promotion de la gouvernance du marché du travail et la sécurité sociale. En matière de protection sociale et d'assistance aux populations vulnérables ou à besoins spécifiques, les mesures adoptées par le gouvernement visent notamment à assurer l'accès des plus pauvres aux services de base, à promouvoir les activités génératrices de revenu et d'emploi dans leur sphère et à mettre des filets de sécurité pour les plus démunis ou vulnérables.

Le Gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale le 03 octobre 2017, trois loi portant sur : • La promotion et la protection des droits des personnes aux besoins spéciaux ;

- La promotion et la protection des droits des personnes âgées ;
- Création d'un centre d'accueil pour personnes âgées dépendantes. Ces trois projets ont été votés par le Parlement et promulgués sous forme de loi par le Président de la République.

L'exercice des libertés syndicales est respecté et reconnu par la loi y compris le droit de grève.

En mars 2019, un projet de décret a été examiné et approuvé en conseil des ministres modifiant certaines dispositions du décret n°83-104/PR/FP du 10 septembre 1983 fixant le régime des congés et absences des fonctionnaires.

Les besoins de la femme qui occupe de plus en plus des responsabilités dans le corps social ont évolué. Aussi elles doivent bénéficier de plus en plus de temps pour appréhender et mener son projet de maternité dans les meilleures conditions. Le Président de la République a décidé l'extension des congés pour couches et allaitements accordée à la femme enceinte et ceci dans le cadre de la politique du renforcement de la protection sociale et du genre. Ainsi, ce projet étend le bénéfice du congé de maternité à 26 semaines au lieu de 14 semaines actuellement. Cette vision et évolution complète donc la politique de protection sociale

impulsée par le chef de l'État à travers l'Assurance Maladie Universelle. Ce délai de congé de 26 semaines payées proposé est en phase avec les pratiques internationales. Djibouti a pour ambition de s'ériger parmi les pays de références en matière de droit concédé au genre. Ce projet permettra donc de renforcer davantage le droit des femmes Djiboutiennes et de promouvoir leur émancipation dans la société. Le congé de maternité des femmes travaillant dans le secteur privé et des femmes régies par la convention collective applicable aux agents de l'état et des établissements publics est également passe de 14 semaines à vingt six semaines.

Les dispositions de l'article 113 de la loi n°133/AN/06/5eme L du 28 janvier 2006 portant code de travail ont été modifiées. Ainsi, la loi n°51/AN/19/8eme L portant modification partielle de l'article 113 de la loi n° 133/AN/05/5eme du 28 janvier 2006 portant Code de travail a été adopte.

Aux termes de cette loi « Toute femme enceinte a droit à un congé de maternité de vingt six semaines qui commence sept semaines avant la date présumée de l'accouchement et se termine dix-neuf semaines après la date de l'accouchement.

Pour ce qui est du paiement du salaire, alors qu'auparavant le salaire était payé pour moitié par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et pour moitié par l'employeur pour la période de 14 semaines, la loi n° 51/AN/19/8eme L prévoit que le paiement sera effectué payé pour moitié par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et pour moitié par l'employeur pour la période de 14 semaines de congé de maternité et que le paiement de l'intégralité du salaire sera effectué par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour les douze semaines du congé de maternité.

Ainsi, la CNSS procède au paiement de la moitié du salaire de la femme en congé de maternité pour 14 semaines et l'intégralité du salaire pour douze semaines. Cela démontre la volonté du gouvernement d'aider la femme enceinte.

L'aide à la maternité est également prévue par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit en son article 25 alinéa 2 que « La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales.

Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale ».

D'autre part, le 24 décembre 2017, le gouvernement a promulgué la loi n° 210/AN/17/7ème L, portant création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées. Le siège du centre est fixé à Djibouti, commune de Balbala. Des antennes peuvent être instituées dans les régions de l'intérieur. Le centre est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est rattaché au Ministère des Affaires Sociales.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH salue la prolongation du congé de maternité de 14 à 26 semaines.

Il y'a besoin d'accentuer la lutte contre le chômage important des jeunes et en particulier des jeunes diplômés.

6) L'accès à la santé

Le système sanitaire djiboutien vise à améliorer l'état de santé et le bienêtre social de la population par l'adaptation qualitative de l'offre des prestations sanitaires et sociales. La politique sanitaire contribue à réduire la morbidité, mortalité et la malnutrition liée aux grandes endémo pandémies, particulièrement sur les populations vulnérables.

En ce sens, le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2013-2017 étendu à la période 2018-2019) s'est donné 6 objectifs généraux :

- i) Assurer une gouvernance plus participative et plus transparente pour un système da santé plus équitable et plus performant ;
- ii) Assurer l'accès universel à des services de santé de qualité pour répondre aux besoins de la population ;
- iii) Adapter le financement et l'utilisation des ressources financières aux besoins du système de santé ;
- iv) Développer et valoriser les ressources humaines en fonction du système de santé ;

- v) v) améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'usage rationnel des médicaments et la qualité des moyens de diagnostic ;
- vi) Renforcer le système national d'information sanitaire pour améliorer l'appui à la décision, la surveillance, le suiviévaluation du plan.

Par ailleurs, depuis son approbation en avril 2013, le projet « Financement Basé sur le Performance (ou FBP) a permis de fournir des services de santé améliorés à 171.222 bénéficiaires dans les villes de Djibouti, Ali Sabieh et Tadjourah. Grâce à des incitations destinées à accroître l'accès et la qualité, le projet a enregistré une nette amélioration des prestations de santé maternelle/infantile et des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Lancé en juin 2014, le projet vient de franchir la barre de 1.154.363 bénéficiaires des soins curatifs grâce au financement additionnel qui, à partir de 2015, a permis d'élargir la couverture à l'ensemble du territoire en intégrant les trois autres régions (Dikhil, Arta, Obock).

Le projet FBP intègre une approche communautaire à travers la mise en œuvre des sollicitations des relais communautaires dans les actions communautaires. Il prend en compte l'évaluation de la perception des bénéficiaires vis-à-vis des structures sanitaires fréquentées qui font l'objet d'une notation globale sur la qualité de leurs prestations. Un accent particulier a été mis sur les soins de santé maternelle, les soins prénatals, la planification familiale et l'assistance médicale à l'accouchement. Enfin, le projet vise à renforcer la prévention et le traitement du VIH/SIDA et la Tuberculose. Ce projet est financé par l'association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale.

Cette année 2019 a également vu la finalisation du nouveau Plan national de développement sanitaire pour la période 2020-2024 qui vise quant à lui « la santé pour tous et partout » tout en s'inscrivant dans le cadre de la Vision 2035 et la nouvelle SCAPE 2020-2024 du gouvernement et aussi de l'ensemble des ODD liés à la santé.

Cinq priorités stratégiques ont été définies :

- L'offre équitable de soins de qualité est disponible partout dans le pays avec des ressources humaines qualifiées, un plateau technique adéquat et des médicaments essentiels de qualité en permanence répondant aux besoins des populations;
- ii) Les prestations des soins préventifs et curatifs de qualité, axées sur l'approche des soins de santé primaires et adaptés au contexte épidémiologique et socioculturel, sont équitablement disponibles partout dans le pays;
- iii) La bonne gouvernance avec redevabilité des acteurs à tous les niveaux de la pyramide sanitaire vis-à-vis des résultats du PNDS pour accélérer l'accès aux services et soins de qualité vers l'atteinte de la couverture Sanitaire Universelle.;
- iv) Le financement adéquat et durable est mobilisé pour assurer la Couverture Sanitaire Universelle et la protection sociale des populations vulnérables ;
- v) Le système d'information sanitaire est renforcé pour assurer une disponibilité permanente et une utilisation à l'échelle opérationnelle et stratégique des données de qualité pour faciliter la prise de décision éclairée et opportune.

Les principaux résultats ciblés sont :

- i) réduire la mortalité maternelle ;
- ii) réduire la mortalité infanto-juvénile ;
- iii) réduire la mortalité néonatale ;
- iv) réduire de moitié l'incidence du paludisme ;
- v) réduire de moitié l'incidence du VIH ;
- vi) réduire de moitié l'incidence de la tuberculose.

Le budget du PNDS 2020-2024 est estimé à 55.850.276.652 FDJ soit 313.878.555 USD. Ce budget représente en moyenne 67 USD par tête d'habitant et par an, comparativement au niveau actuel de dépenses de santé qui est de 82 USD par habitant et par an, soit une augmentation de 10%.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH note avec satisfaction les ambitions du gouvernement à élargir la couverture sanitaire à toutes les populations.

Des mesures urgentes et importantes sont cependant nécessaires pour lutter contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA.

7) La protection sociale

Dans le cadre des droits sociaux économiques et culturels, et de l'application de la politique de lutte contre la pauvreté et de promotion de la solidarité nationale, le Ministère des affaires sociales et de la solidarités est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des plan et stratégies pour promouvoir la solidarité nationale.

Il est également chargé de la promotion et de la protection sociale des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes défavorisées et de toutes les personnes nécessiteuses.

C'est pour cette raison que la Commission Nationale des Droits de l'Homme a sollicité au Ministère le partage des informations sur les réalisations du MASS durant l'année 2019, que nous allons décrire les principales actions et programmes réalisés.

Les principales actions sociales s'articulent autour des objectifs stratégiques qui sont l'harmonisation et la coordination des aides, la mise en œuvre des programmes sociaux intégrés visant à réduire la pauvreté et la prise en charge des groupes vulnérables, développement opportunités d'emploi, l'investissement des des infrastructures sociaux de base et le renforcement des capacités des communautés. Ainsi, depuis l'opérationnalisation du registre social en 2017, plus de 65 532 ménages sont enregistrés dans la base de données dont 24 075 ménages identifiés comme pauvres. Plus d'une dizaine des programmes utilisent aujourd'hui le registre social pour le ciblage de leurs bénéficiaires. Au total plus de 12 guichets sociaux sont ouverts sur l'ensemble du territoire national. Depuis 2016, la couverture des programmes sociaux a été élargie pour répondre aux enjeux sociaux surtout de couvrir l'ensemble des pauvres. La Ministre a présenté les différents programmes visant à réduire la pauvreté notamment le programme national de solidarité famille, programme fédérateur qui couvre aujourd'hui 7 362 ménages dont 60 % des femmes et dont une extension de 5 000 ménages est prévue pour le début de l'année 2020,

-le programme d'assistance sociale santé dont la couverture dépasse 20 000 ménages cette année,

-le programme d'assistance sociale aux étudiants vulnérables issus des régions couvrant plus de 1974 étudiants et les bourses aux étudiants et élèves à besoins spéciaux plus de 91 individus.

Ces programmes d'assistance aux étudiants ont eu un impact important, ainsi 81 % des étudiants ont réussi leurs cursus universitaires. Dans le cadre de l'autonomisation des bénéficiaires des programmes sociaux et l'inclusion avec le projet PROPEJA, 3 278 jeunes ont été formés sur l'entrepreneuriat et l'artisanat au courant de l'année 2019. Dans le cadre de la micro-finance, on enregistre aujourd'hui plus de 26 834 membres adhérents dont 8 322 membres sont issus des régions. A cela s'ajoutent, les bénéficiaires de la taille de pierre qui sont en termes d'effectif plus de 3 027 tailleurs de pierres. L'objectif principal de ces activités vise à aider les plus démunis à sortir de l'artisanat pour les orienter vers l'autonomisation à travers la création des activités génératrices de revenus, la création des coopératives de services et le financement des microprojets. L'Etude de l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté a permis de montrer que l'incidence de pauvreté de l'indice de pauvreté multidimensionnelle est passée de 46,61 à 33,66 entre 2012-2017. Soit une diminution de 12,95 points de pourcentage. D'autre part et parallèlement aux programmes sociaux, l'amélioration de l'offre des services sociaux de base a été réalisée, ainsi il a été investi sur la construction et/ou réhabilitation des écoles primaires et collèges à hollholl, l'équipement des lycées techniques à Obock et Ali-Sabieh et l'installation de 1113 poteaux solaire dont 621 poteaux dans les régions. En perspective et afin de développer un agenda social innovant et conforme à la feuille de route, il est prévu la consolidation des acquis en matière de gouvernance de la protection sociale, le suivi systématique de la dimension et paramètre de la pauvreté, le renforcement du mécanisme intégré de coordination entre les intervenants. l'investissements du capital humain, le développement des opportunités et l'inclusion socioéconomique et le développement d'un système de financement pérenne.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH rend hommage au gouvernement pour sa politique de lutte contre la pauvreté et le soutien financier accordé aux élèves et étudiants et notamment ceux vivant avec handicap.

Il y'a lieu toutefois de renforcer le Programme d'Assistance Sociale de Santé (PASS) pour assurer une couverture sanitaire totale de la population Djiboutienne.

8) L'accès à l'eau et l'agriculture

Le chantier de la rénovation du système d'alimentation en eau potable de la ville de Djibouti est en cours d'exécution par la société Vinci, à savoir :

- -la réhabilitation de 34 forages, les travaux de sectorisation,
- les réparations de fuite sur équipements existants défectueux,
- la pose de 150 km de conduites d'eau et la réalisation de 6000 branchements.

Aussi l'adduction en eau potable de l'Ethiopie vers Djibouti permettra à très court terme de combler l'insuffisance en approvisionnement d'eau potable et à plus long terme d'assurer une alimentation du pays en eau potable en quantité et en qualité au regard des normes de l'OMS 1993. Pour le milieu rural, les pouvoirs publics mettent en œuvre plusieurs programmes de développement axés sur la résilience à la sécheresse des populations rurales, la mobilisation des eaux de surfaces et profondes (Résilience BAD, Résilience UE, Progress FIDA, PGIRE FIDA etc.).

Les travaux de l'usine de dessalement d'eau de mer aux abords de la capitale sont pratiquement achevés. L'inauguration de l'usine est prévue début de l'année 2021.

Des efforts importants sont déployés pour que l'accès à l'eau soit une réalité pour l'ensemble de la population que ce soit dans les régions de l'Intérieur ou Djibouti ville.

Pas moins de 6 projets sont en cours actuellement pour lutter contre la soif en milieu urbain et rural et améliorer les conditions d'accès à l'eau pour l'ensemble de la population.

Il s'agit du:

- Programme de résilience à la sècheresse et développement des moyens de substance durable dans les pays de la corne de l'Afrique (DRSLP III/BAD);
- Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pèches côtière (PRAREV/FIDA);
- Projet de renforcement des moyens de substance et de réduction de la vulnérabilité des communautés Pastorales en République de Djibouti (DRYLAND/BID);
- Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural et des centres secondaires des régions de Tadjourah, d'Arta et d'Ali-Sabieh (PAEPARC/BAD)
- Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE/FIDA);

Ces projets sont réalisés dans toutes les régions de l'intérieur et prévoient des installations des ouvrages hydrauliques, des excavations des retenues, des puits équipés en solaires, des forages, des seuils d'épandages, des réservoirs, des systèmes gouttes à gouttes etc...

En matière d'agriculture, La vision « Djibouti 2035 » a intégré les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage parmi les moteurs de croissance du pays. La SCAPE 2015-2019 avait prévu de les renforcer compte tenu de leurs rôles dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire, le rééquilibrage des populations et la croissance des revenus sur le territoire national. Ces secteurs peuvent en effet fournir localement les produits alimentaires, afin de diminuer la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur.

La production des fruits et légumes couvre environ 10 à 15 % des besoins nationaux. L'élevage privilégie l'autoconsommation des ménages ruraux et satisfait une partie de la demande urbaine. La

consommation de poisson sur le marché est en pleine croissance au regard de la pêche qui dispose d'un potentiel considérable.

Les populations rurales de Djibouti sont à l'origine des pasteurs nomades. La plus grande partie des terres se prête à leur activité (73,2% des terres à vocation pastorale, soit 16 987 km2). Une petite portion de terre est à vocation agricole (0,6%, soit 105 km2).

Des activités agricoles significatives n'ont commencé qu'après l'indépendance du pays en 1977. L'Etat a aidé les anciens pasteurs, installés sur les terrains près des oueds, par des actions d'irrigation, la fourniture des intrants, par l'encadrement et la formation faute de « tradition agricole ».

Organisés en petites exploitations en moyenne de 0,50 ha, les exploitant(e)s s'adonnent aux cultures maraîchères, arboricoles, fruitières et fourragères. Quelques femmes propriétaires de parcelles font travailler leurs terres par des hommes. Leurs exploitations agricoles se trouvent à proximité de leur domicile, facilitant le suivi et entretiens périodiques, qu'elles cumulent avec leurs tâches ménagères (corvée d'eau et/ou de bois de chauffe, préparation des repas).

Les femmes représentent 43 % de la main-d'œuvre agricole.

Traditionnellement, la jouissance des terres est répartie par des autorités coutumières dans une logique où les hommes sont les bénéficiaires. Actuellement, ce sont les préfets des régions qui occupent cette fonction.

Les investissements des entreprises nationales et étrangères vont engendrer une nouvelle logique de répartition des terres. Les 12% de terres arables, exploitées actuellement, risquent de ne pas suffire et poser des problèmes à leur accès. Confrontée aux difficultés d'irrigation, des intrants et des aléas climatiques, la faible productivité de l'agriculture rend celle-ci non compétitive. Elle ne peut satisfaire que 10% des besoins du pays.

Pour pallier ce déficit, l'Etat a sollicité des terres auprès d'autres pays. Il a obtenu des concessions de 2.860 ha de l'Ethiopie et 4.200 ha du Soudan pour la culture de céréales.

Les problèmes des moyens de production, de l'accès à la terre se posent autant pour les femmes que pour les hommes. Selon un rapport différencié par sexe sur l'agriculture à Djibouti, établi en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 54% des hommes et 46% des femmes étaient propriétaires de leurs terres. La superficie moyenne des terres cultivées par 60% des ménages agricoles est inférieure à 0,5 hectare.

Au niveau de l'élevage extensif pratiqué par 90% des éleveur(e)s, les sècheresses répétées poussent à des « transhumances » de plus en plus rapprochées dans le temps et de plus en plus lointaines dans l'espace. Se rapprocher des oasis ou des points d'eau érigés par des forages effectués par l'Etat peuvent mener à une sédentarisation temporaire, ou un déplacement vers les périphéries des villes, surtout de la capitale.

Les stratégies adoptées renvoient aux effets différenciés du changement climatique sur les hommes et les femmes. Les hommes vont chercher des pâturages de plus en plus éloignés pour les bovins et les camélidés. Les femmes s'occupent des petits ruminants et restent autour des points d'eau, des villages et à la périphérie des villes.

RECOMMANDATIONS:

La CNDH note avec satisfaction la politique audacieuse de lutte contre la soif du gouvernement.

Nous encourageons le gouvernement à intensifier ses efforts pour étendre les points d'eau sur l'ensemble du territoire afin d'aider nos populations nomade de mieux affronter les effets négatifs du changement climatique.

CHAPITRE II:

Les Actions en matière de promotion des droits de l'homme

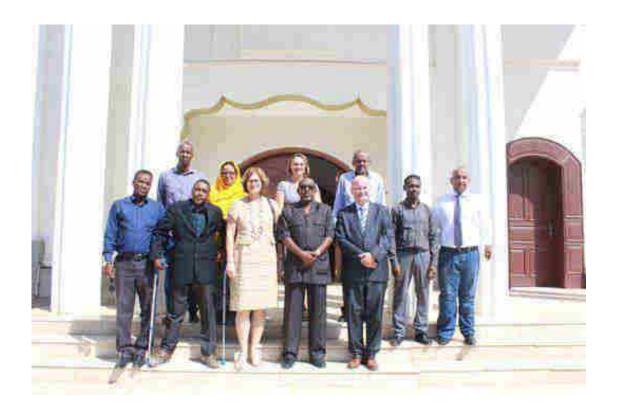
1°) Les ateliers de formation, les tables rondes, tournées et réception des dons.

❖ LA GIZ –BMM fait un don à la CNDH

La CNDH a reçu mardi 08 janvier 2019 un lot de matériel informatique et de reprographie offerte par la GIZ–BMM. Ce matériel permettra de renforcer les capacités de la CNDH et à améliorer le traitement des plaintes et veiller aux droits de migrants.

Le Chargé de programme de la GIZ-BMM, M. Samatar Antoine Natalis. La chargée d'Affaire de l'Ambassade de l'Allemagne à Djibouti, Mme Simone Steimile, l'Ambassadeur de l'Union Européenne M. Adam Kulach et M. Saleban Omar Oudin Président de la CNDH ont prononcé des allocutions à cette occasion.

Ont assistés à cette cérémonie Mme Souad Kassim Mohamed viceprésidente, M. Mohamed Farah Kairdon Rapporteur, Ali Mohamed Ali Commissaire point focal de la Migration et M. Djibril Osman Houffaneh Secrétaire General ainsi que les deux cadres chargés du traitement des plaintes.



❖ Table ronde sur : « les mutilations génitales féminines(MGF) »

La Commission Nationale des Droits de l'Homme et le Réseau basé sur la Foi CHAMIKHAT-DJIBOUTI, en partenariat avec le FNUAP ont organisé un débat sur la question des mutilations génitales féminines, au siège du Ministère des affaires musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs en trois langues nationales (Afar, Somalie et Arabe). L'objectif de ce débat télévisé (d'information et de sensibilisation) est entre autres amener la population à comprendre les effets néfastes des Mutilations Génitales Féminines sur la santé et le bien être des jeunes filles et des femmes. La religion n'exige ni ne recommande l'excision féminine. Les mutilations génitales féminines notamment l'excision, est une violation des Droits de l'Homme.





❖ Rencontre de la Ministre de la Femme et du développement de Droits de l'Homme de la République Fédérale de la Somalie

Accompagné de

• Mme Souad Kassim Mohamed, Vice Président

- M. Mohamed Farah Kairdon
- M. DJibril Osman Houffaneh
- M.Saleh Said Doualeh

Rapporteur Secrétaire Général Cadre.

Le Président de la CNDH, M.Saleban Omar Oudin a rencontré Son Excellence Mme Deqa Yasin, Ministre de la Femme et du développement de Droits de l'Homme de la République Fédérale de la Somalie en présence de Son Excellence Mme Moumina Houmed Hassan, Ministre de la Femme et de la Famille.

La réunion organisée au cabinet de la Ministre de la Femme et de la Famille a été l'occasion pour le Président et le Secrétaire Général de la CNDH d'exposer à son Excellence Mme Deqa Yassin et se délégation le fonctionnement et l'organisation de notre institution de promotion et de protection des droits de l'Homme depuis sa création jusqu'à nos jour .Les deux parties ont eu des échanges fructueux et fraternels.





❖ Formation sur les droits de l'homme aux jeunes recrues de la Police Nationale

La CNDH en collaboration avec l'Académie de Police Idriss Farah Abaneh (A.P.I.F.A) a organisé le 18 févier 2019 à l'endroit des stagiaires, des jeunes recrues et des anciens du Hill 4 en Somalie dans l'amphithéâtre une formation sur les droits de l'homme et le rôle de la police.

Le Président de la CNDH, M. Saleban Omar Oudin a fait l'introduction de la séance de formation après le mot d'ouverture du Lt. Colonel et Directeur de l'APIFA, M. Elmi Daher Miguil.

Le Secrétaire Général M. Djibril Osman Houffaneh assisté de M. Saleh Said Doualeh a exposé deux présentations relatant chacune les notions et mécanismes des droits de l'homme ainsi que le rôle que doit jouer la Police d'une part et le contexte historique et missions de la CNDH d'autre part. Le Capitaine Idriss Abdillahi a, quant à lui, assuré l'animation interactive de la formation au cours de la session des discussions et débat après les présentations.





* Réunion avec le directeur national de SOS village d'enfant de Djibouti

Une réunion de prise de contacte a eu lieu au siège de la Commission Nationale Droits de l'Homme entre le Président de la CNDH M. Saleban Omar Oudin et le Directeur National de SOS Village d'enfant Djibouti M

Omar Dileita Mohamed le 24 février 2019, pour discuter d'une coopération à mettre en œuvre pour une meilleure protection des droits de l'enfant.

Ont également assisté à cette rencontre M. Ali Ougoureh, Directeur de la communication de SOS Village et M. Amine Mohamed Ali, Cadre de la CNDH.



❖ Atelier de restitution de trois études sur le Genre

Le mardi 12 Mars 2019 s'est tenu à l'Hôtel Acacias, un atelier de restitution de trois études sur le Genre, organisé par le Ministère de la Femme et de la Famille en collaboration avec l'Union Nationale des Femmes Diiboutiennes avec l'appui du FNUAP dans le cadre de la célébration de la Semaine Nationale de la Cet atelier placé sous le patronage de la Ministre de la Femme et de la Famille, Mme Moumina Houmed Hassan a porté sur l'évolution de la situation de la femme Djiboutienne de 2000 à 2018, en particulier la situation actuelle de l'accès des femmes aux crédits et la représentation de la femme dans la Fonction publique.

Ces études réalisées ont pour objectif de faire le point sur les progrès accomplis dans la politique de genre à Djibouti. Ces études seront mises à la disposition de tous les acteurs mobilisés pour le développement de la femme. On y trouve des informations analytiques sur son statut actuel en vue de meilleurs identifications, planifications et programmations des actions à entreprendre pour l'atteinte effective des objectifs fixés.

Cet atelier a vu la participation de la vice-présidente de l'UNFD, Madame Hasna Houmed, de la Chargée de Bureau du FNUAP, Madame Aicha Ibrahim, des points Focaux Genre des Département sectoriels et de la Société Civile. Du coté de la CNDH, M. Amine Mohamed Ali, cadre a pris part aux travaux de cet atelier important dans le domaine de la promotion et protection des Droits de l'Homme.



❖ Formation des futurs officiers de la Police judiciaire aux droits de l'homme

Le Secrétaire Général de la CNDH, M. Djibril Osman Houffaneh, accompagné de M. Saleh Said Doualeh, Cadre de la CNDH a dispensé le 26 mars 2019 une formation de la police aux droits de l'Homme aux futurs officiers de la police judiciaire de l'Académie de police Idriss Farah Abaneh (APIFA) de Nagadh. Cette formation a eu lieu dans le cadre du programme destiné aux futurs OPJ et relatif aux libertés publiques et déontologie.





* Collaboration multisectorielle

La Commission Nationale des Droits de l'Homme a reçu en réunion le 02 Avril 2019, Mme Mar Jubero, spécialiste des normes sociales et de l'égalité des genres, de la protection de l'enfance et des MGF à l'UNICEF.

Elle était accompagnée de M. Robleh Hersi Doualeh, de Melle Soufran Mohamed du FNUAP et de Mme fatma Ali Chireh représentante

déléguée CNDH/FNUAP. Du coté de la CNDH étaient présents le Secrétaire Général M. Djibril Osman Houffaneh et M. Saleh Said Doualeh, cadre de la CNDH.

Le Secrétaire Général a rappelé que la CNDH est en partenariat avec le FNUAP depuis 2016. Elle est satisfaite des réalisations effectuées ensemble depuis cette date. En effet des nombreux ateliers ont été organisés à l'endroit de la société civile, des médias, des magistrats et officiers de la police judiciaire, des leaders religieux et des parlementaires pour sensibiliser sur la problématique et la mise en application de la loi sur les MGF.

Il y a eu également l'élaboration des rapports sur les MGF, sur les droits de santé reproductive et la rédaction d'un rapport alternatif sur la CEDEF et un manuel sur les conditions des femmes détenues. La CNDH vient d'entériner un plan de travail annuel 2019 avec le FNUAP.





Visite de la représentante régionale du Haut-commissariat des Droits de l'Homme en Afrique de l'Est

Une forte délégation de haut niveau conduite par la représentante du bureau régional du Haut-commissariat des Droits de l'Homme en Afrique de l'Est s'est rendue, le vendredi 12 Avril 2019.au camp des réfugies d'Ali-Adde pour s'enquérir de conditions de vie des réfugiés et observer s'ils jouissent pleinement de leurs droits,

Elle était composée de :

- Mme MANDEE, représentante du bureau régional du Hautcommissariat des

Droits de l'Homme en Afrique de l'Est,

- Mr. Idrissa KANE, représentant-adjoint du bureau régional du Hautcommissariat des Droits de l'Homme en Afrique de l'Est,
- Mme Jacqueline, Conseillère de la représentante du bureau régional du Haut-commissariat des Droits de l'Homme en Afrique de l'Est (HCDH),
- Mr, Mohamed Farah Kairdon, rapporteur de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti.
- Le Camp de réfugiés d'Ali-Adde accueille essentiellement des ressortissants de

L'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie.

Les Droits à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et le droit d'asile sont globalement respectés.



❖ Application des lois anti-MGF et violences basées sur le Genre : L'Assemblée Nationale et la CNDH font cause commune avec le FNUAP

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Mohamed Ali Houmed, le Président de la CNDH, M. Saleban Omar Oudine et la Chef du bureau local du FNUAP, Mme Aicha Ibrahim, ont présidé la cérémonie d'ouverture d'un atelier de réflexion sur la mise en application de la Loi sur les MGF (mutilations génitales féminines) au profit des parlementaires. L'événement, qui s'est déroulé à l'hôtel Acacias, le mardi 30 Avril 2019 a vu la participation de nombreux parlementaires. Maître Abdoulkader Hassan, avocat au barreau de Djibouti et expert national a fait une large présentation sur la thématique. Une session riche en discussion et débat a suivi. Enfin les participants ont émis un certain nombre de recommandations.



Atelier de consultations au niveau national sur la création d'un mécanisme national de coordination (MNC) en matière de migration.

Le 02 mai 2019, Tadjourah a abrité un atelier de consultations au niveau national sur la création d'un mécanisme national de coordination (MNC) en matière de migration. Cet atelier a été organisé grâce au financement de l'IGAD, Autorité intergouvernementale pour le

développement en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur de Djibouti.

Les participants étaient de représentant du cabinet du Premier Ministre, du ministère des Affaires étrangères, la CNDH, du ministère de l'Environnement, du ministère de la Santé, le ministère du Travail, le ministère des Transports, le ministère de la Défense, l'Assemblée nationale, la Sécurité nationale, de l'Office national d'assistance aux réfugiés et des victimes de catastrophes (ONARS), de la police nationale, des préfectures des 5 régions, le HCR et l'OIM à Djibouti.

Cet atelier avait pour objectif d'encourager la mise en œuvre de politiques et d'initiatives internationales, continentales et régionales relatives à la migration au niveau national

- Discuter de la domestication du Pacte mondial pour les migrations et les réfugiés (CRRF) et la manière de mettre en œuvre les déclarations et les plans d'action de Nairobi, de Djibouti et de Kampala au niveau national,
- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des problèmes de migration nationale; et faciliter une mobilisation coordonnée des ressources au niveau national.

Ce Mécanisme national de coordination sur la migration (MNC) est multisectoriel placé sous l'égide du gouvernement. Il regroupe les différentes parties prenantes travaillant dans le domaine des migrations. Il renforcera le leadership national dans la gestion de la migration et optimisera la mise en œuvre des activités de migration et facilitera la mobilisation de ressources.

M.Abdoulkader Ibrahim Gona est élu à l'unanimité pour présider ce MNC de suivi et d'évaluation des migrations nationales.



* Atelier de présentation du manuel du traitement des plaintes

Un atelier de présentation du manuel du traitement des plaintes à été organisé par la GIZ/BMM en collaboration avec la CNDH. Ce manuel de plaintes a été présentée par Mme Veronica Mwangi de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Kenya qui a élaboré en tant que consultante et en collaboration avec M. Aden Ougoureh.

L'atelier a vu la participation des membres de la société civile et des représentants du Ministère de la Justice et du Ministère de la Femme et de la Famille ainsi que le Président, les Commissaires, Secrétaire Général et le personnel de la CNDH. L'atelier s'est tenu le 09 Juin 2019 au siège de l'IGAD 3 de la GIZ/BMM.



Formation en recherche et monitoring sur les droits humains

La CNDH a organisé en partenariat avec la GIZ/BMM un atelier sur le monitoring, investigation et rapports sur les allégations de violations des droits de l'homme, le 10, 11 et 12 juin 2019 à l'hôtel Sheraton. Ont participé aux travaux de cet atelier les parlementaires, les magistrats, des Officier de la Police Judiciaire (Police-Gendarmerie Nationale). Etaient également présents, les représentants de l'OSC (Organisation de la Société Civile) de la capitale mais aussi des régions et les membres et le personnel de la CNDH. L'atelier était animé par Pierre Robert, un consultant expert international. L'expert a fait un exposé remarquable avant de présenter et évoquer au cours de la première session de la première journée :

- -les objectifs,
- -la méthodologie et les résultats attendus de cette formation,

Ensuite il a enchainé dans les sessions suivantes :

- -la recherche et investigation concernant les plaintes,
- -analyse de l'information pour identifier les aspects légaux,
- -préparation de rapport et suivi des plaintes.

A la clôture des sessions de l'atelier, les participants ont reçus des attestations de participations.





Atelier de formation sur le genre au profit des ministères sectoriels concernés par cette problématique et la société civile, L'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) et l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD).

La Commission Nationale des Droits de l'Homme en partenariat avec le programme BMM/ GIZ cofinancé par l'Union Européenne et la coopération Allemande a organisé le mercredi 7 juillet 2019 au centre d'excellence de l'IGAD, un atelier de formation sur le genre au profit des ministères sectoriels concernés par cette thématique et la société civile, l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) et l'UNFD.

Dans son allocution d'ouverture de l'atelier, le Président de la CNDH a prononcé un discours, sur la question du genre et les instruments juridiques mis en œuvre par notre pays pour éradiquer cette discrimination. C'est une initiative de la GIZ/BMM cofinancé par l'Union Européenne et la coopération Allemande, et qui a pour objectif essentiel d'informer et de sensibiliser les partenaires publics et la société civile sur la question du genre et le respect des droits humains.

Il a été question aussi des flux massifs des migrants auxquels il faut faire face car ils sont devenus de nos jours une problématique récurrente.

A l'issue du débat, la conseillère de la GIZ/BMM a rappelé le programme régional « Pour une meilleure gestion des migrations » dénommé BMM lequel a pour objectif d'améliorer la situation des migrations dans la région, et en particulier à lutter contre la traite et le trafic de migrants à l'intérieur et au niveau de la Corne de l'Afrique. La priorité est donc donnée au renforcement du respect des droits des migrants et leur protection contre la violence, les abus et l'exploitation. Il s'agit de rendre par ce biais la migration plus facile et plus sûre dans la région.

Cet atelier de formation a réuni sur place le Président de la CNDH, M. Saleban Omar Oudin, le Secrétaire General de la CNDH, M. Djibril Osman Houffaneh, les différents ministères suivants le ministère de la femme et de la famille, le ministère des biens waqfs, l' UNFD, le conseil national de la société civile l' ANPH ,l'ONG Caritas et les hauts cadres de la CNDH.

Cette formation a été animée par une consultante de la GIZ sur le domaine du genre, qui a rappelé, les instruments juridiques adoptés par le gouvernement pour combattre ces discriminations à l'égard de la gente féminine dans notre pays.



❖ Signature d'une convention de partenariat entre la CNDH et le Caritas Djibouti

Le Président de la commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH), M. Saleban Omar Oudin et le président de Caritas Djibouti, Mgr Giorgio Bertin ont procédé le lundi 15 juillet 2019 au siège de Caritas Djibouti, à la signature d'un mémorandum d'entente visant à renforcer le mécanisme de protection de la dignité des enfants vulnérables.

Cette convention s'inscrit en droite ligne dans la volonté de la CNDH et de Caritas Djibouti de renforcer leur partenariat à travers notamment l'échange d'expériences et de bonnes pratiques relatives à la promotion et protection des droits de l'homme. La cérémonie de signature a vu la participation du Secrétaire Général de la CNDH, M. Djibril Osman Houffaneh et du Directeur de Caritas Djibouti, M. Francesco Martialis.





Atelier de vulgarisation des recommandations du 3ème cycle de l'Examen Périodique Universel.

En partenariat avec le FNUAP, la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé le 28 juillet 2019 au palais du peuple, un atelier de vulgarisation des recommandations du 3ème cycle de l'examen périodique universel.

Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, M. Maki Omar Abdoulkader, la Représentante du FNUAP Mme Aicha Ibrahim et le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme M. Saleban Omar Oudin ont prononcé des allocutions pour mettre en exergue l'importance de tenir un tel atelier sur l'Examen Périodique Universel que la République de Djibouti a passé avec succès son 3ème du genre en mai 2018. Au cours de l'atelier, les nombreux participants différents horizons (Société Civile et départements venus des ministériels) ont suivi avec attention les présentations partagées sur les notions, le fonctionnement de ce mécanisme primordial dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme. Les participants ont posé des questions pertinentes et des discussions/débats ont eu lieu au sujet des recommandations du 3ème Examen Périodique Universel devant le Conseil des Droits de l'Homme.





Formation en protection de l'Enfance

La République de Djibouti, en raison de sa position stratégique entre l'Afrique de l'Est et les pays du Golfe est un pays de transit jouant un rôle clé dans les flux migratoires de la région.

Ces migrants en transit peuvent être victimes de violations des Droits de l'Homme et la situation est d'autant plus critique pour les plus vulnérables tels que les Femmes et les Enfants accompagnés ou non. Si en particulier cela s'applique aux migrants, en général tout Enfant dans le monde est en situation de grande vulnérabilité.

L'ensemble des acteurs nationaux et locaux, qui sont impliqués dans la protection des Enfants, rencontrent des défis divers mais chacun à leurs niveaux essayent d'y répondre en prenant en compte les besoins particuliers des Enfants. Enfants d'Ici et d'Ailleurs Protégeons leurs droits.

Consciente de ces défis et coïncidant avec la Journée Mondiale de la Lutte contre la Traite des Etres Humains, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti (CNDH-Dj) a organise une journée de formation le mardi 30 juillet 2019 à Djibouti Ville dans ce domaine de la protection de l'Enfance. Cela à été réalisé grâce au support du programme « Améliorer la Gestion des Flux Migratoires » (BMM en anglais), dont la coordination de la mise en œuvre est assurée par la Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

sous cofinancement de l'Union Européenne et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ). Cette journée à regroupé les membres de la CNDH ainsi que ses plus proches collaborateurs engagés dans la promotion et la protection des droits des Enfants. L'Expert National, M. Abdoulkader Hassan, Maitre au barreau de Djibouti a fait des exposés sur la thématique et a animé la session. Cet atelier à été une véritable opportunité pour tous les participants qui ont partagé des informations concrètes sur les situations critiques rencontrées par les Enfants en général et ceux migrants en particulier. Aussi, ils ont recommandé de parcourir, réexaminer et inventorier le corpus juridique en matière de la protection des enfants sur les différents outils de protection disponibles en République de Djibouti.





❖ Signature de la convention de partenariat entre l'ANPH et la CNDH

Dans le cadre de la promotion des droits des personnes vivant avec un handicape, le Directeur Général de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH), M. Doualeh Saïd Mohamoud et le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme M. Saleban Omar Oudin, ont procédé ce jeudi 1^{er} Aout 2019 à une signature de convention de partenariat dans la salle de réunion de l'ANPH.

La présente convention de partenariat a pour objet d'harmoniser et de coordonner les actions de la CNDH et l'ANPH dans l'optique de renforcer et de promouvoir les droits des personnes vivant avec un handicap. Elle décrit les conditions d'engagement ainsi que les obligations entre les deux parties.

La CNDH s'engage à participer au renforcement du cadre juridique en mettant son expertise au profit de l'ANPH à organiser conjointement des ateliers et des forums dans la promotion des droits de personnes vivant avec un handicap. De son côté, l'ANPH s'engage à s'associer avec la CNDH dans tous ses activités de vulgarisation et de promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.





Atelier de soutien à l'Administration Parlementaire pour une meilleure prise en compte des droits humains par l'Assemblée Nationale

Un atelier portant sur le renforcement de l'administration parlementaire pour une meilleure prise en compte des droits humains a été organisé par l'Assemblée Nationale du 24 au 26 septembre 2019. Cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet PRAN visant le renforcement des capacités du parlement djiboutien pour la protection et la promotion des droits humains, qu'il s'agisse de droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels, de développement ou d'égalité entre hommes et femmes à Djibouti. C'est un projet mis en œuvre par l'Union européenne et l'Union Interparlementaire (UIP).

L'atelier a été ouvert par le Président de l'Assemblée Nationale Son Excellence M. Mohamed Ali Houmed, en présence du Chef de la section Coopération de l'Union Européenne, M. Bernard François, l'ancien Secrétaire Général de la Chambre des Communes du Canada, Marc Bosc expert de l'Union Interparlementaire, le Gestionnaire de Projets de la Section Coopération de la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti M.Eduardo Lorenzo Ochoa, Le Consultant du projet PRAN, M. Mathieu Stolz et le Secrétaire Général de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, M. Djibril Osman Houffaneh assisté par M. Saleh Said Doualeh cadre de la CNDH. Une trentaine de membres de l'administration de l'assemblée nationale a suivi cette formation durant 3 jours.

Au cours de la première journée de l'atelier, le Secrétaire Général de la Commission Nationale des Droits de l'Homme a fait 4 présentations :

- -Notions et mécanismes des droits de l'homme.
- -Renforcer les liens entre le Parlement et l'institution nationale des droits de l'homme (Principe de Belgrade),
- -Présentation de l'Examen Périodique Universel,
- -Présentation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.







❖ Atelier de vulgarisation sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'E.P.U par ODD agenda 2030

La Commission Nationale des Droits de l'Homme avec le concours de la Coordination du système des Nations Unies a organisé le 25 septembre 2019 au palais du peuple un atelier de vulgarisation sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du 3e Cycle de l'Examen Périodique Universel par Objectifs de développement Durable agenda 2030.

L'atelier a été placé sous le haut Patronage du Ministre de la Justice Son Excellence Monsieur Ali Hassan Bahdon. Dans leurs allocutions le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, M. Saleban Omar Oudin, la Coordinatrice du Système des Nations Unies, Mme Barbara Manzi et la Représentante du Bureau Régional du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, Mme Hilda Oyella, ont tous soulignés l'importance et la nécessité de faire un suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'E.P.U. et leur interaction avec les ODD agenda 2030.

Au cours de l'atelier un guide sur le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations par ODD agenda 2030 a été mis à la disposition du grand public.

Par ailleurs une réunion de groupe de travail a suivi la cérémonie d'ouverture de l'atelier. Elle a regroupé des représentants des ministères, de la société civile et des organisations internationales. Elle a été animée par le Secrétaire Général de la CNDH, M. Djibril Osman Houffaneh et avait pour objet de déterminer la nécessité de mettre en place un comité de différents horizons chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations des l'E.P.U. par ODD agenda 2030.





Atelier pour la création d'un caucus Genre et d'un caucus Femmes et de sensibilisation sur les droits humains

L'Assemblée Nationale vient de clore le jeudi 24 octobre 2019, la troisième et dernière journée des travaux d'un atelier pour la création d'un caucus « Genre » et d'un caucus « Femme » et de sensibilisation sur les droits humains.

Animée par Mme Meg Munn, ancienne ministre du Royaume uni, experte auprès de l'UIP spécialisée sur les questions de gouvernance et de genre et conduite par Matthieu Stolz, chef du projet ; cette initiative inhérente au renforcement des capacités de l'institution parlementaire nationale s'inscrit dans le cadre du projet PRAN.

Acronyme pour projet de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale pour la protection et la promotion des droits humains, le PRAN est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Union Interparlementaire (UIP).

Pour rappel, cet atelier placé sous le parrainage du Président du Parlement M. Mohamed Ali Houmed, a été inauguré officiellement en présence du nouvel ambassadeur de l'Union européenne (UE).

Il faut souligner la contribution de M. Saleban Omar Oudin, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de M. Djibril Osman Houffaneh, Secrétaire Général de la Commission nationale des droits de l'Homme qui lors de cette dernière journée, ont pu présenté aux parlementaires les instruments régionaux et internationaux ratifiés par la République de Djibouti et la nécessité du parlement à veiller à la conformité de la législation nationale à ces conventions. Etaient présents également, M. Saleh Said Doualeh, M. Amin Mohamed Ali et M. Ragueh Abdi Ragueh cadres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Par ailleurs le Secrétaire Général de la CNDH a fait quatre présentation sur :

- -Les notions et mécanisme des Droits de l'Homme,
- -La présentation de l'Examen Périodique Universel (E.P.U.),
- -La présentation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, -Les principes de Belgrade.







* Réunion de prise de contact avec l'Ambassadeur de la France

Le Président de la CNDH a eu une réunion de prise de contact avec l'Ambassadeur de France M.Arnaud Guillois, le mardi 03 décembre 2019 L'entretien a porté sur les Droits de l'Homme et en particulier sur l'importance de les intégrer dans le cursus scolaire djiboutien.



❖ Réunion de prise de Contact avec l'Ambassadeur des Etats Unies d'Amérique

Le Président de la CNDH, M.Saleban Omar Oudin, a eu une réunion de prise de contact avec l'Ambassadeur des États-Unis à Djibouti. L'entretien a essentiellement porté sur les domaines de coopération entre les deux institutions en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme.



★ Tournées Dans Les CDC De Djibouti-Ville et Balbala du 2 décembre -7 Décembre 2019

Introduction:

Dans le cadre de la célébration de 16 jours d'activisme (25 novembre – 10 décembre 2019) pour la lutte contre les violences fondées sur le genre y compris les MGF, la CNDH en collaboration avec l'organisation de la société Civile Djiboutienne et avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a effectué une tournée de sensibilisation dans 6 CDC. 3 de Djibouti-ville (Commune de Boulaos) et 3 autres de Balbala (Commune de Balbala).

L'activité a commencé le 2 décembre au CDC de quartier 3 et s'est terminée au CDC d'Eingueilla le 7 décembre 2019.

Les organisateurs de cette tournée importante ont au préalable élaboré une note conceptuelle en tant que guide comprenant des objectifs, des résultats attendus et le planning des activités (en annexe voir note conceptuelle).

Le Président de la CNDH était accompagné de :

- Les membres de la CNDH;
- Les représentants du conseil national de la société civile ;
- Les représentantes du FNUAP, du ministère de la femme et de la famille, de l'UNFD ;
- -Des membres du réseau Shamikhat.

La délégation a rencontré à chaque étape de sa tournée une population nombreuse composée des hommes, des femmes et des jeunes filles représentatives de la population de ces quartiers de l'agglomération Djiboutienne.

Un groupe de femmes s'est chargé de faire fonction de mobilisatrices pour chaque CDC visité.

Déroulement de la tournée :

La tournée a commencé le lundi 2 décembre 2019 au CDC de quartier 3. Le Président de la CNDH s'est rendu dans ce CDC accompagné d'une forte délégation.

Le Centres de Développement Communautaire (CDC) de Quartier 3 :

Le Président de la CNDH a souligné l'importance de la ténue de cette tournée à l'endroit des CDC de la Capitale. C'est venir auprès des personnes qui sont concernées de près afin de le sensibiliser pour lutter activement contre les violences fondées sur le genre y compris les MGF. Aussi il les a informés des recommandations de l'EPU sur les MGFs et le mariage précoce. Il a également insisté que cette campagne de sensibilisation au sein des CDC de la capitale est surtout l'occasion de prendre conscience de la gravité des actes commis et s'engage à lutter efficacement contre les MGFs. Dans cette optique le Président de la CNDH a ouvert la tournée des CDC de la Commune de Boulaos et de Balbala.



Une longue séance des discussion-débats a suivi le mot d'ouverture du Président de la CNDH.



Le Centre de Développement Communautaires (CDC) de Quartier 7 :

Le deuxième jour de la tournée, la délégation s'est rendue au CDC de quartier 7. Elle a rencontré une forte population, les échanges sur le thème ont été fructueux. La population a largement évoque les difficultés qu'elle fait face à ce problème.

Le Président de la Société Civile a pris la parole pour féliciter la forte participation des femmes et des jeunes filles qui sont préoccupées par les Violences basées sur le genre y compris les MGF. Par la suite la représentante du FNUAP Mme Fatma Ali Chireh, les membres du

Shamikhat ont tour à tour sensibilisé la population sur les pratiques néfastes. Ils ont longuement exposé les législations en la matière et les avis religieux sur ces pratiques d'un autre âge.





Le Centre de Développement Communautaires (CDC) de Cheikh Moussa:

Lors de la 3^{ème} journée de la tournée, la délégation s'est rendue à la Commune de Balbala au CDC de Cheikh Moussa.

-La population présente sur ces lieux était moins dense que celle rencontrée dans les CDC précédentes. Toutefois les échanges, débats et discussions entre la délégation et cette population ont été enrichissantes.

Les femmes et les jeunes filles présentes dans la salle ont exposé les vrais problèmes rencontrés et la persistance de cette tradition. La délégation n'a pas ménagé ses efforts pour éveiller et sensibiliser davantage cette population. Elle a en outre rappelé les lois pénalisant ces pratiques.



Les Centres de Développement Communautaires (CDC) de PK12 et Wahledaba :

La 4^e journée a été l'occasion pour la délégation de visiter deux CDC. Il s'agit notamment du CDC PK 12 et le CDC de Wahlé Daba.

La Délégation était conduite par le Commissaire Mohamed Farah Khairdon.

Il était accompagné de :

- -les représentantes du FNUAP et de l'UNFD,
- -Le Président de la Société Civile,
- -Les Membres du réseau Shamikhat,
- -Des Cadres de la CNDH.

Tous ont rencontré un accueil chaleureux dans les 2 endroits. La délégation a constaté la présence d'une forte population composée des femmes, de jeune fille et des hommes.





Le président de la Société Civile a en premier lieu pris la parole pour présenter les remerciements pour cette forte mobilisation de la population. La représentante du FNUAP a présenté les grandes lignes de cette campagne de sensibilisation.

Des discussions, débats et échanges pertinents ont été effectués.

D'autre part les membres du réseau Shamikhat ont longuement insisté sur les vrais avis religieux et la conduite à mener face à ces problèmes. Ils ont rappelé en long et en large l'opinion religieuse et les positions fermes du haut conseil islamique.

La délégation se félicite du haut degré de réussite de ces deux rencontres.



Le Centre de Développement Communautaires (CDC) d'Einguela :

La délégation importante était conduite par le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Il était accompagné par :

- Le Président de la Société Civile,
- La Représentante du FNUAP,
- La Représentante de l'UNFD,
- Les membres du réseau Shamikhat,
- Les Commissaires et Cadres de la CNDH.

Comme c'était la cérémonie de clôture. Une forte mobilisation de ces quartier a été opérée. La délégation a constaté la présence d'une forte population de près de 100 personnes essentiellement composée des femmes, de jeunes fille et quelques hommes.

Compte ténu que cette population est citadine les débats et discussions ont été francs et sans complexe.

Le Présisdent a commencé a remercié toute cette population qui s'est deplacé un jour férie et qui a accordé une importance capitale a cette thématique sur les violences fondées sur le genre.

Les autres intervenants ont longuement expliqué la necessité de combattre toute violence fondée sur le genre et précissement les MGFs.

Cette cérémone à été l'occasion aussi de faire le bilan de la tournée des CDC dans les differents secteurs de la Capitale.





***** CONCLUSION

Les tournées dans les CDC (3 dans la commune de Boulaos et 3 dans la Commune de Balbala) effectuées par la CNDH en collaboration avec le FNUAP et avec la participation de l'UNFD, de la plateforme de la Société Civile, des membres du réseau Shamikhat ont été effectuées dans les bonnes conditions. Les objectifs que les organisateurs se sont assignés ont été plus que satisfaisantes. Les messages du combat quotidien et sans relâche à mener contre les violences fondées sur les genres y compris les MGFs ont été transmis à une longue population représentative de l'agglomération Djiboutienne.

Pour les organisateurs c'est une expérience de grande envergure qu'ils comptent renouveler et intensifier dans un proche avenir. Le mieux serait de faire la même expérience dans les régions.

La CNDH se félicite de l'accueil qui lui a été réservé dans chaque CDC durant la tournée.

La CNDH remercie le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) pour son appui constant et fructueux dans ce genre entreprise.

La CNDH remercie également la participation active de l'UNFD, de la Société Civile, des membres du réseau de Shamikhat.

CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

La République de Djibouti à célébré la Journée Internationale des Droits de l'Homme, le dimanche 15 décembre 2019 au Palais du Peuple. Le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Abdoulkader Kamil Mohamed a présidé la cérémonie et a prononcé une allocution à cette occasion.

D'autres personnalités dont en premier lieu le Ministre de la Justice Son Excellence Monsieur Ali Hassan Bahdon, la coordinatrice du System des Nation Unies à Djibouti Mme Barbara Manzi, le Représentant Régional du Haut Commissariat des Droits de l'Homme M.Bakari Chafi, et le Président de la CNDH M.Saleban Omar Oudin ont fait des discours également.

Le thème retenu cette année est « JEUNES, DÉFENDEZ LES DROITS DE L'HOMME ».

Un public nombreux dont une centaine d'étudiants de la faculté de droit de l'université de Djibouti a participé à cette journée (voir en Annexe-Discours des officiels de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme).





Remise du rapport sur la situation des droits de l'Homme à Djibouti au Président de la République

Le Président de la République son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh a reçu le lundi 30 décembre 2019 au Palais Présidentiel, la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

La Délégation conduite par son Président M.Saleban Omar Oudin et composée des sept commissaires et du Secrétaire Général, a remis au chef de l'Etat le rapport sur la situation des Droits de l'Homme en République de Djibouti de 2017 et 2018.

S'en est suivi un entretien avec Son Excellence le Président de la République qui a porté sur les voies et moyens de poursuivre la consolidation de l'Etat de Droit et l'attachement de notre pays à la promotion et la protection des Droits Humains.



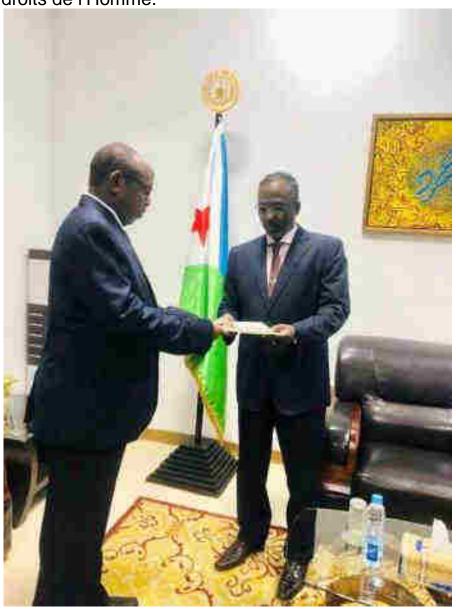


❖ Remise du rapport (2017-2018) sur la situation des droits de l'Homme à Djibouti au Président de l'Assemblé Nationale

Le Président de la Commission, Monsieur Saleban Omar Oudin, a remis le Mardi 31 décembre 2019, le rapport (2017-2018) sur la situation des droits de l'Homme en République de Djibouti au Président de l'Assemblée Nationale Son Excellence Monsieur Mohamed Ali Houmed.

Monsieur Saleban Omar Oudin était accompagné de tous les commissaires et du Secrétaire Général.

Les deux parties ont convenu de renforcer leur coopération dans le suivi et la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux des droits de l'Homme.





2°) Les participations actives aux conférences internationales

- ❖ Conférence annuelle de la GANHRI (Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme) du 4-6 mars 2019 à Genève
- ➤ Le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, M. Saleban Omar Oudin et le Secrétaire Général, M. Djibril Osman Houffaneh ont participé à la Conférence annuelle de la GANHRI (Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme) qui s'est tenue du 4 au 6 mars 2019 à Genève.

Le 4 mars 2019 les réseaux régionaux ont organisé des réunions. A savoir :

- Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH);
- Le Réseau des Institutions Nationales des Droits de l'Homme des Amériques (RINDHCA);
- Le Forum Asie Pacifique des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (APF) ;
- Le Réseau Européen des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (ENNHRI);

La CNDH a participé à la réunion du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH).

- ➤ Le 5 mars 2019 (10h00-13h00), le Président de la CNDH M. Saleban Omar Oudin et le Secrétaire Général ont participé au Side event qui portait sur le thème « Aborder les droits fondamentaux des femmes et des filles en appliquant le mandat et les fonctions des INDH au titre des Principes de Paris, expériences, enseignement et pratiques des INDHs.
- Le 5 mars 2019 (13h00 à 18h00), les membres de l'Assemblée Générale de la GANHRI (Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme) ont élu le nouveau Président et Secrétaire de la GANHRI pour un mandat de 3 ans non renouvelable pour la période allant de 2019 à 2021 et entreront en fonction en mars 2019.

L'Assemblée Général a élu **Dr Carlos Alfonso Negret Mosquera**, Médiateur de la Colombie depuis 2016, Président de la GANHRI pour un mandat de 3 ans en remplacement de **Madame Beate Rudolph**. L'assemblée Général a également élu **M. Ali Bin Samikh Al Mari**, Président du Comité National des droits de l'homme du Qatar au poste de Secrétaire de la GANHRI.

L'Assemblée Générale a voté le 5 mars 2019 les statuts de la GANHRI. Les statuts, adoptés pour la première fois le 21 octobre 2008 à Nairobi, ont été remaniés plusieurs reprises durant ces dernières années. Ils ont notamment été modifiés lors des Assemblées Générales antérieures, à Nairobi le 21 octobre 2008 et à Genève les 24 mars 2009, 19 mai 2011, 20 mars 2012, 7 mai 2013, 22 mars 2016, 7 mars 2017 et enfin le 22 février 2018.

Rencontres et autres réunions

Au cours de la Conférence annuelle, Le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme M. Saleban Omar Oudin et le Secrétaire Général M. Djibril Osman Houffaneh ont rencontré en marge des réunions :

- -Mme Cynthia Rather, représentante du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme,
- -Mme. Delphine Couveinhes Matsumoto, Spécialiste de programme chez Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- -M. Gilbert Sebihogo Secrétaire Exécutif du RINADH,

Pour s'entretenir sur l'état d'avancement du processus d'accréditation de la CNDH de Djibouti à la GANHRI.

Par ailleurs la CNDH a participé à la réunion ordinaire du Réseau Arabe des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

Aussi le 6 mars 2019 à la salle XI du palais des Nations s'est tenu en marge de la rencontre de GANHRI le Conseil d'administration de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme.

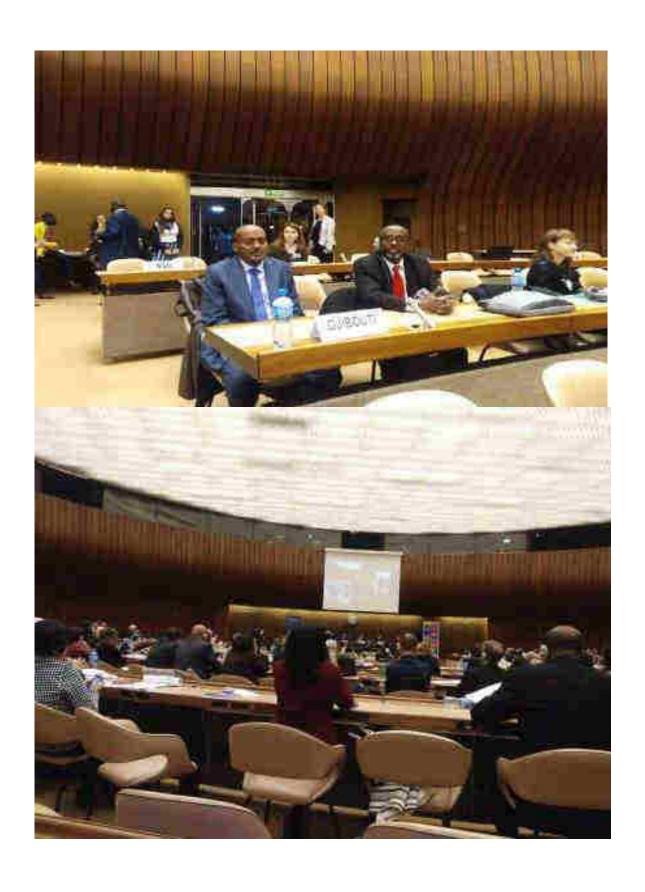
Étaient présents les représentantes des INDH du Bénin, du Mali, du Rwanda, du Niger, du Togo, de l'Egypte, du Cameroun, de Djibouti, du Canada, de la France, du Luxembourg et du Maroc. Y ont également pris part, les représentantes de L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) et du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme (RINADH).

Le rapport d'activité 2018, les rapports financiers des années 2017 et 2018, le guide de mise en place et de fonctionnement des INDH ainsi que le plan d'action 2019 ont été présentés aux membres. Des échanges ont été faits sur le traité « entreprises et droit de l'Homme » en cours d'élaboration.

Une demi-journée a été consacrée à une consultation du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et portant expériences et pratiques des INDH dans le soutien à la création et au maintien des sociétés inclusives et à la mise en œuvre du programme 2030.

D'autres rencontres parallèles ont été organisées et concernaient :

- -un atelier sur le rôle des Institutions Nationales des Droits de l'Homme dans la prévention des conditions menant aux déplacements internes,
- -rencontre sur l'élargissement de l'espace civil et protection des défenseurs des droits humains en particulier les femmes défenseurs des droits humaines : le rôle des INDH.



❖ Conférence internationale du Réseau Arabe (13 au 16 avril 2019)
à Doha (Etat du Qatar)

Le Président de la CNDH, M.Saleban Omar Oudin, a participé du 13 au 16 avril 2019 à la conférence internationale organisée par le Réseau Arabe des Institutions Nationales des Droits de l'Homme à Doha au Qatar.

Le thème traité portait sur les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre l'impunité et le respect du Droit International.



Atelier de renforcement de capacités des INDH-Protocole de Maputo (Abidjan du 6 au 7 mai 2019)

Participation de M. Saleh Said Doualeh, Cadre de la CNDH à un atelier de renforcement des capacités des INDH Francophones sur le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme, « Protocole de Maputo », du 6 au 7 mai 2019 à Abidjan, en Cote d'Ivoire. Cet atelier a été organisé grâce à l'appui technique et financier de l'Organisation internationale de la francophonie. L'objectif de cet atelier a été de renforcer les capacités des INDH des pays ayant ratifié le Protocole sur sa mise en application et sur les techniques de rédaction des rapports étatiques.

L'atelier a regroupé les INDH des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, Djibouti, Mali, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal et Togo.

Y étaient également présentes les différentes Organisations non

gouvernementales qui œuvrent dans la promotion et la protection des droits des femmes.





❖ Formation de l'IGAD sur le terrorisme et les droits de l'homme du 10-12 juillet 2019 à Addis Abeba.

Le Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD (IGAD SSP) a organisé une formation de trois jours sur la prévention, l'enquête et la

poursuite des affaires de terrorisme pour tous les États membres de l'IGAD du 10 au 12 juin 2019 à Bishoftu, en Éthiopie. Environ 35 représentants de tous les États membres de l'IGAD, issus d'institutions compétentes telles que la police, la Commission des droits de l'homme et les centres nationaux de lutte contre le terrorisme, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, ont participé à cette formation. La Commission Nationale des Droits de l'Homme a été représentée à cette formation par M. Amine Mohamed Ali (cadre de la CNDH).

L'objectif général de la formation était de renforcer la capacité des États Membres d'utiliser et d'appliquer efficacement les normes internationales des droits de l'homme dans le traitement des affaires de prévention, d'enquêtes et de poursuites liées au terrorisme.



formation régionale sur la prévention de la radicalisation dans les prisons et les centres de détention

Le programme pour le secteur de la sécurité de l'IGAD (ISSP) a organisé du 3 au 5 Septembre 2019 à Mombassa au Kenya, une réunion régionale avec des institutions clés au sein des États membres de

l'IGAD dans le but de renforcer leurs capacités en matière de prévention et de désengagement de la radicalisation et de la violence qui mènent au terrorisme et aux menaces connexes. M. Mohamed Farah Kairdon, Commissaire-rapporteur a participé à cette formation.

Il s'agit de la première formation entreprise par l'IGAD sur la radicalisation des prisons parmi les États membres et sur les détenus parmi lesquels figurent des jeunes et des femmes, donc vulnérables à la radicalisation et nécessitant une attention urgente et ciblée dans le cadre d'un futur programme global régional en partenariat avec les États membres de l'IGAD.

En effet, il existe un lien potentiel entre l'emprisonnement et la radicalisation. La violence et le terrorisme sont devenus une source de grave préoccupation dans de nombreux États du monde entier. Les auteurs d'actes terroristes ont souvent des antécédents criminels et il y a des cas de personnes recrutées ou radicalisées en tant que terroristes violents au cours de leur incarcération.



❖ Forum politique Commission de l'Union Africaine (C.U.A) – RINADH du 5-6 septembre 2019 à Addis Abeba

Le Président de la CNDH, Monsieur Saleban Omar Oudin a participé du 05 au 06 Septembre 2019, à Addis Abeba au 3éme Forum Politique de la CUA –RINADH sur l'état des INDH Africaines.

Cette année le thème retenu est « la contribution des INDHs à des solutions durables pour les déplacements Forcés en Afrique.

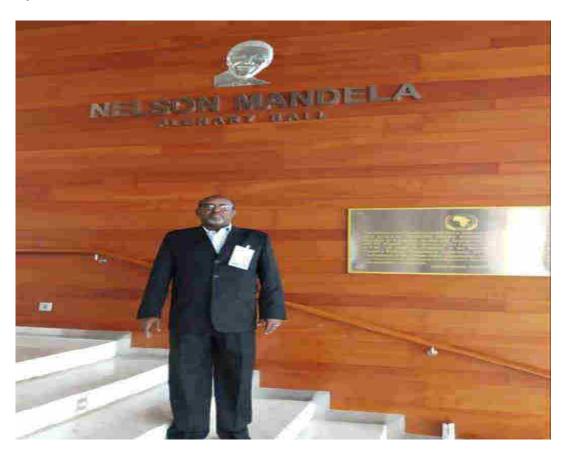
Il faut noter qu'il existe deux types de déplacements :

Le déplacement interne et le déplacement transfrontalier.

Dans les deux cas, les causes majeures sont :

- Les conflits entre pays ;
- Les conflits entre communautés ;
- Le changement climatique ;
- Les projets de développement.

Pour le cas de Djibouti, il a été souligné que notre pays a pris des mesures durables pour les Droits des réfugies. À savoir, l'accélération des procédures d'action de statut des réfugies, et la libre circulation des réfugiés, l'intégration des enfants refugiés dans le système scolaire Djiboutien.



❖ Séminaire sur le Droit International des Migrations (17-19 septembre 2019) Nairobi.

Le Bureau Régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est a organisé un séminaire de formation de (3) trois jours sur le Droit International des Migrations du 17 au 19 septembre 2019 à Nairobi, au Kenya.

Les participants ciblés pour cette formation étaient des hauts responsables techniques chargés de l'application des lois de chacun des ministères / organismes gouvernementaux de pays tels que Djibouti, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan du sud et Ouganda.

La Commission Nationale de Droits de l'Homme était représentée par M. Amine Mohamed Ali, un cadre de la CNDH.

Cette formation visait à mieux faire comprendre les normes juridiques internationales et régionales qui régissent les migrations. L'accent a été mis en particulier sur les questions de migrations spécifiques de l'Afrique de l'Est, telles que les migrations irrégulières, la traite, le trafic, aussi les migrations des femmes, des enfants accompagnés et non accompagnés ainsi que la sécurité.



* Atelier de formation sur le système africain des droits de l'homme pour les institutions nationales des droits de l'homme

Une Formation des experts et des fonctionnaires des institutions nationales des droits de l'homme des États membres de l'IGAD, s'est tenue le 24-26 septembre 2019, à Bishoftu (Addis Abeba) en Éthiopie. Mohamed Farah Kairdon, rapporteur de la Commission, a participé à cette formation.



L'objectif de la formation était de renforcer les capacités des experts et des fonctionnaires sur les connaissances et compétences du système africain des droits de l'homme, et de trouver des voies et moyens de collaboration et des complémentarités efficaces.

Les États membres sont également signataires de nombreux traités relatifs aux droits de l'homme de l'Union africaine. Par exemple, tous les États membres parties à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le principal traité continental sur les droits de l'homme; Djibouti, le Kenya et l'Ouganda ont également ratifié le Protocole de Maputo sur les droits de la femme, et Djibouti, le Soudan du Sud et l'Ouganda ont ratifié la Convention de Kampala sur les PDI (les Personnes déplacées internes). Cinq États membres à savoir Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan et l'Ouganda sont parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La mise en œuvre et l'application de ces principaux instruments africains relatifs aux droits de l'homme sont suivies par trois organes (institutions) continentaux des droits de l'homme, à savoir :

- La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP),
- La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (AfCHPR),
- Le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE).

L'œuvre de ces institutions continentales de surveillance des droits de l'homme est complétée au niveau national par des institutions nationales des droits de l'homme.

La formation a offert aux participants l'opportunité de : se familiariser avec les instruments régionaux africains des droits de l'homme, y compris leurs connaissances théoriques et pratiques. Améliorer leurs connaissances sur les mécanismes régionaux africains des droits de l'homme et leur engagement pratique avec les institutions. Discuter des domaines de coordination parmi les mécanismes régionaux africains des droits de l'homme, les institutions nationales des droits de l'homme et le Secrétariat de l'IGAD dans la mise en œuvre des instruments régionaux africains des droits de l'homme. Apprendre et partager les meilleures pratiques de la région de l'IGAD et hors de la région.

❖ <u>l'Assemblée Générale du Réseaux des Institutions Nationales</u> <u>Africaines des Droits de l'Homme</u>

Le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme M. Saleban Omar Oudin et le Secrétaire Général M. Djibril Osman Houffaneh ont pris part aux travaux de l'Assemblée Générale du Réseaux des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme qui s'est tenue le 4 novembre 2019 au Caire en Egypte. Après les discours de la cérémonie de bienvenue du vice-président de la CNDH d'Egypte M. Mohamed Fayek et de la Présidente du RINADH, Mme Madelaine Nirere, l'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour. Elle a également adopté le compte-rendu de la réunion du 4 mars 2019 à Genève ténue en marge de la réunion du GANHRI. Ensuite le Secrétaire exécutif M. Gilbert Sebihogo à présenté le rapport d'activités du réseau en mettant l'accent sur les défis et opportunités. Aussi il a présente le rapport financier ainsi que le statut des cotisations par INDH. Il a par ailleurs exposé le choix d'un nouvel auditeur pour le Réseau. En fin de matinée l'Assemblée Générale a adopté les rapports de 2 groupes de travail sur les objectifs de Développement Durable et la migration et elle a entériné l'adoption du plan d'action sur la migration.

Au cours de l'après midi était inscrits à l'ordre du jour les élections du renouvellement des instances de Direction du Réseau.

L'assemblée Générale a élu :

a) M. Mohamed Fayek Président du Réseau des Institutions Nationales Africains des Droits de l'Homme à compter du 4 novembre 2019 jusqu'à

la prochaine conférence biennale qui se tiendra en 2021 à la place de la présidente sortante Mme Madeleine Nirere, du Rwanda;

- b) le Président de la CNDH du Zimbabwe, vice président du RINADH à compter du 4 novembre 2019. Jusqu'à la prochaine conférence biennale. La CNDH du Zimbabwe va abriter la 13e conférence biennale en question à la place de la CNDH d'Egypte;
- c) les membres du Comité Directeur, les représentants du RINADH au GANHRI ainsi que les membres du Comité de rédaction de la Déclaration du Caire.

La Présidente du CNDH du Royaume du Maroc, Mme Amina Bouayach a présenté un projet de Forum politique du RINADH.

L'Assemblée Générale a demandé un délai de réflexion pour étudier et adopter cette thématique jusqu'à la prochaine Assemblée Générale du RINADH.

Le dernier point de l'ordre du jour a été l'occasion de l'assemblée Générale de faire un communique de presse qui condamne l'acte terroriste perpétré au Mali et qui a coûté la vie à plus d'une cinquantaine de personnes. Ces derniers temps ce pays fait l'objet des attaques terroristes.





❖ Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH),

Dans la foulée de l'assemblée générale du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), 41 institutions membres représentants une grande majorité du continent africain se sont retrouvées les 5 et 6 novembre 2019 toujours au Caire afin d'échanger autour du thème de la migration et plus particulièrement du Pacte Mondial pour des Migrations Sures Ordonnées et Régulières. Représentants la CNDH de Djibouti, son Président Mr. Sale ban Omar Oudi ainsi que son Secrétaire Général M. Djibril Osman Houffaneh ont pris part à des présentations en plénière et des groupes de travail afin de mettre en valeur une vision commune mais aussi d'identifier les opportunités et les défis pour les institutions nationales des droits de l'homme dans le cadre de l'exécution de ce Pacte Mondial pour la Migration. Cette rencontre fait échos a la dernière conférence annuelle du GANHRI, le 6 mars 2019, qui dans ce contexte avait déjà appelé au développement d'un plan d'actions basés sur les droits de l'homme. Se focalisant principalement sur la promotion des droits de l'homme, la protection et le partenariat en son sens le plus général, une déclaration (la déclaration du Caire) a été élaborée et adoptée. Cette participation a été facilitée grâce au support du programme BMM II, cofinancé par l'Union Européenne et le Gouvernement Fédéral Allemand.





❖ la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD25)

Le Président de la CNDH M. Saleban Omar Oudin a participé à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD25) du 11 au 15 novembre 2019 à Nairobi (KENYA).

M. Saleban Omar Oudin était membre d'une forte délégation conduite par la Ministre de la Femme et de la Famille Mme Moumina Houmed Hassan et composée de :

- -Mme Hasna Houmed Bilil Vice Présidente de l'UNFD) ;
- -Mme Safia Elmi Djibril Vice Présidente au Parlement ;
- -M. Hassan Omar Parlementaire;
- -M. Ousman Houssein Houmed Conseiller Technique du Ministère Wagfs ;
- -M. Houmed Gaba Omar Abdoulkader Conseiller Technique du MFF :
- -M. Mohamed Ismael Abdillahi Conseiller Technique du MFF;
- -Mlle Oubah Isman Jeune Ingénieur;
- -M. Gouled Niman Etudiant.

La Ministre, Mme Moumina Houmed Hassan a fait une lecture de la Déclaration de Djibouti.





Participation au Forum Sud-Sud Des Droits de l'Homme (SSHRF), « Diversité des civilisations et développement mondial des droits de l'homme ».

Le Commissaire-Rapporteur M. Mohamed Farah Kairdon s'est rendu en chine du 6 au 12 décembre 2019. Ce forum sur le diversité des civilisations et développement mondial des Droits de l'Homme dont le thème est le suivant :

- 1. Parcours des droits de l'homme dans le contexte de la diversité des civilisations,
- 2. Construire une communauté avec un avenir partagé pour les êtres humains et la gouvernance mondiale des droits de l'homme,
- 3. Les droits au développement: l'Initiative Belt and Raod favorise la réalisation de l'Agenda 2030,
- 4. Contribution de la Chine à la cause mondiale des droits de l'homme depuis la fondation de la République populaire de Chine.



CHAPÎTRE III:

Les Actions de protection des droits de l'Homme

1) Traitement des plaintes

Comme à son habitude, la Commission poursuit sa mission de protection et de promotion des droits des personnes par la mise en place du registre des plaintes que ce soit en ligne, par écrit ou verbalement.

Il faut savoir que depuis l'année dernière, la commission a mis en ligne un formulaire des plaintes en ligne qu'elle a mis à la disposition de toute la population.

Ce registre en ligne a été fait pour combler l'absence dans les régions de l'intérieur et pour permettre aux personnes qui vivent dans des localités éloignées de saisir la commission n'importe où et n'importe quand pour toute allégation de violation des droits de l'Homme.

En effet, conformément à l'article 11 de la loi n°59/AN/14/7ème L, la Commission Nationale de Droit de l'Homme (CNDH) peut être saisie soit par déclaration verbale soit par écrit. Et deux bureaux ont été ouverts pour saisir les plaintes et retranscrire pour les citoyens analphabètes.

Une plainte peut émaner de quatre types d'acteurs ou d'entités :

- la victime d'une violation des droits de l'Homme;
- les organisations non gouvernementales des droits de l'Homme;
- toute autre personne physique ou morale intéressée ;
- La commission elle-même, exerçant son pouvoir d'auto-saisine.

Les victimes ou les plaignants ont obligation à décrire à la personne ou à l'entité qui saisit la Commission de manière claire et succincte les

violations dénoncées et d'indiquer l'identité du présumé auteur ainsi que son adresse.

En vue de minimiser les obstacles qui pourraient décourager les personnes ou entités souhaitant recourir aux services de la CNDH, l'article 7 de la loi n°59/AN/14/7ème L dispose que « La procédure devant la commission est gratuite, et que les parties s'expriment dans la langue de leur choix. »

Durant cette année 2019, la Commission a enregistré une soixantaine de plaintes émanant de toutes les couches de la population que ce soit les populations issues des régions de l'intérieur que celles de Djibouti ville.

Les cas les plus fréquents qui reviennent le plus souvent sont :

- Violence volontaire sur la personne ;
- Violence sur les enfants ;
- Non-paiement des indemnités de licenciement par les sociétés de la place;
- Non-respect de la décision de justice ;
- Non obtention de statut de refugies
- Licenciement abusive;
- Non-respect de droit de l'enfant
- Plainte collective ou individuelle contre les différents départements ministériels;
- Plaintes non recevables.

<u>Tableau récapitulatif des différentes plaintes reçues par la CNDH en</u> 2019

<u>Numéro</u>	Objet de la plainte	<u>Total</u>	<u>%</u>
1	Plaintes irrecevables	05	09%
2	Licenciement abusive et non-respect	15	26%
	des droits des travailleurs		
3	Non-respect des décisions de justice	06	10%
4	Plainte contre une décision abusive	16	27%
	de l'administration		
5	Droits de la Femme	07	12%
6	Non-respect des droits des enfants	04	
	notamment l'obtention des actes des		07%

	naissances		
7	Droit de succession	04	07%
8	Droit des migrants	01	02%
	TOTAL	58	100%

2) <u>Les visites des lieux de détention²</u>

Dans le cadre de son mandat de protection des droits de l'homme, une délégation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme conduite par son Président Saleban Omar Oudin a effectué le Mercredi 20 Novembre 2019, une visite notifiée à la Prison Centrale de Gabode. Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'exercice des attributions de la CNDH conformément à l'article 11 de la loi n°59/AN/14/7 è L du 20 juillet 2014 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

L'objectif de ce genre de visites est de s'informer sur les conditions de détention des prisonniers en général et des détenus vulnérables en particulier. On se doit de rappeler qu'à l'exception de la liberté, les détenus ne perdent aucunement la jouissance des droits humains énoncés dans la Charte Internationale des Droits de l'Homme. La CNDH veille à ce que les prévenus et les condamnés bénéficient de conditions de détention acceptables. La Commission doit également s'assurer que la dignité de la personne privée de liberté soit protégée conformément à l'article 10 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques [PIDCP] et aux Règles Minima en matière de traitement des détenus.

La délégation était composée de :

M. Saleban Omar Oudin	Président	
M. Mohamed Farah Kairdon	Commissaire-Rapporteur	
Mme. Fathia Abdillahi Daher	Commissaire	
M. Djibril Ismael Cher	Commissaire	
M. Saleh Saïd Doualeh	Cadre de la CNDH	
M. Amine Mohamed Ali	Cadre de la CNDH	
Zeinab Ismail	Cadre de la CNDH	
Assia Mohamed	Cadre de la CNDH	

Dès leur arrivé, la délégation a été accueillie chaleureusement par le Directeur Adjoint de l'Administration pénitentiaire, le Capitaine Abdi Ali et le lieutenant Hawa Moumine Djama.

Ensuite, la délégation a fait une réunion avec les responsables de l'administration pénitentiaire. Les discussions ont porté sur les conditions d'incarcération, le suivi médical des détenus, l'hygiène, l'alimentation, et les programmes d'insertion mis en place pour les prisonniers.

Au cours de cet entretien préliminaire, le président a précisé que l'objectif de cette visite à la prison, n'est pas un contrôle mais consiste plutôt à appuyer et aider les agents pénitentiaires pour mener à bien leurs missions dans le respect des droits humains auprès des détenus qui purgent leur peine dans la prison.

Par ailleurs, il a fait savoir que, cette année, pour la 1ere fois, la Commission a préparé un questionnaire anonyme destiné aux détenus sur les conditions de vie dans la prison afin de recueillir leurs témoignages. Le questionnaire ainsi que les résultats de l'enquête sont jointes en annexe au présent rapport.

De son cote, le Directeur adjoint de la prison a évoqué le problème de la surpopulation carcérale que connait la prison. Il a insisté sur les conditions de travail difficiles des surveillants pénitenciers et les difficultés rencontrées face aux conditions d'hygiène et de salubrité dans les locaux de la prison. En revanche il n'a pas manqué de souligner la fourniture de postes de télévision à tous les locaux dortoirs des prisonniers.

Apres ces échanges fructueux et intéressants avec la direction, le président de la CNDH, M. Saleban Omar oudin, a rendu un vibrant hommage au directeur adjoint, le capitaine Abdi Ali et le lieutenant Hawa Moumine Djama pour leur sens de responsabilité et leur coopération. Ensuite, la délégation a effectué une visite dans les différents quartiers de l'établissement, à savoir :

- Le quartier des Mineurs,
- Le Quartier des Femmes,

- Le Quartier hommes adultes,

Elle a visité également la greffe, l'infirmerie et les deux cuisines de la Prison.

Des visites similaires ont eu lieu au poste de police du 2ème arrondissement ainsi que la brigade 3,4 et 5 de la gendarmerie nationale.(Les comptes rendus de ces deux visites sont joints en annexe au présent rapport)

3) Enquête sur l'affaire Gadidche Ladieh

Les faits

Monsieur Gadidche Ladieh Omar de nationalité indéterminée est né en 2000

Dans la journée du 11 septembre 2019, deux policiers du poste avancé de Aga Dhere ont cherché à interpeller quatre hommes soupçonnés de contrebande. Une course poursuite s'en est suivie. Trois d'entre eux se sont échappés mais le quatrième qui s'appelle Gadidche Ladieh Omar n'a pas pu courir et les policiers l'ont arrêté vers 10h40.

Gadidche qui était très souffrant a été amené à bord d'un véhicule de la police à l'infirmerie du camp de police de Nagad où son décès est constaté. Le corps de Gadidche est amené à la morgue de l'hôpital Peltier.

Au vu de l'ampleur donné au décès de M Gadidche Ladieh dans les réseaux sociaux et l'importante rumeur qui s'en est suivie, la CNDH s'est autosaisie de cette affaire conformément aux Principes de Paris et aux dispositions des articles n°6 et 11de la loi n°59/AN/14/7ème L ainsi que l'article n°5 du décret n°2015-210/PR/MJDH.

Les conclusions de la CNDH

Un comité restreint de la CNDH composé du Président, du Commissaire-Rapporteur et du Secrétaire Général a conduit l'enquête. Le comité a interrogé les policiers concernés et la famille du défunt dont son frère Abdillahi Ladieh Omar. Il a eu aussi un entretien avec le Procureur de la République.

Après une longue enquête, la CNDH a conclu que M. Gadidche Ladieh Omar est décédé d'une mort naturelle causée par un état de santé préoccupant confirmé par l'autopsie réalisé et un effort violent engagé à la suite de la course poursuite.

La CNDH en compagnie du frère du défunt Abdillahi Ladieh a fait une communication sur ces conclusions en Somali à travers les ondes de la RTD et la VOA.

CHAPÎTRE V:

Défis et Perspectives

1) <u>Défis</u>

L'Accréditation au statut « A »

Pour asseoir son autorité et avoir une renommée au niveau international, La Commission Nationale de Droit de l'Homme (CNDH) a la ferme volonté de présenter une demande d'accréditation auprès de l'alliance globale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI).

L'accréditation évalue le degré de conformité d'une Institution Nationale des Droits de l'Homme(INDH) aux normes minimales énoncées dans les Principes de Paris. Elle contribue également à renforcer la crédibilité d'une institution nationale des droits de l'homme.

Les INDHs nationaux peuvent être accréditées en tant que statut «A » ou «B».

La CNDH estime qu'elle outillée pour une accréditation au statut « A ». Et il serait souhaitable que le Gouvernement et l'Assemblée Nationale l'accompagne dans cette démarche par l'adoption du projet de loi qui est soumis à leur approbation.

Statut «A». Les institutions nationales sont membres d'office du GANHRI. Elles ont droit à prendre la parole devant les organes des traites et le conseil des droits de l'Homme du Haut Commissariat des Droits de l'Homme mais aussi à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Elles respectent pleinement les Principes de Paris et sont admises en tant que membre à part entière du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH) et du Réseau Arabe des Institutions Nationales des Droits de l'Homme(NANHRI). Elles ont le droit de vote aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et demander un mandat électif de ces deux Réseaux. Elles exercent également l'autorité administrative et la prise de décision sur les deux réseaux.

Statut «**B**». Les institutions nationales sont non conformes aux Principes de Paris. Elles sont admises en tant que membres observateurs du RINADH. Elles ne peuvent pas voter, n'ont pas droit à la parole dans les instances internationales ou de se porter candidates à des postes électifs.

Personnels suffisants et formés

Le deuxième défi important est l'insuffisance en personnel juriste. Celleci constitue un frein à l'ambition de la CNDH d'assumer les obligations que lui impose la loi, notamment celle de mener des enquêtes et investigations sur tous les cas de violations de droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national, de veiller à la mise en œuvre des instruments internationaux ratifiés par la République de Djibouti et de contribuer à la conformité de la législation nationale à ceux là.

Il est donc important que le recrutement du personnel se poursuive de manière satisfaisante au cours des années à venir.

D'ores et déjà, la CNDH dispose d'outils règlementaires qui peuvent lui permettre de faire des prévisions réalistes en matière d'organisation administrative : le Règlement Intérieur, le manuel de procédure devant la CNDH et le plan d'action 2019-2021.

Moyens financiers importants

Les moyens financiers alloués à la CNDH ne lui permettent pas de réaliser pleinement les activités de promotion et de protection telles que prescrites par la loi. Au cours de la période couverte par ce rapport, les fonds reçus du Gouvernement ont à peine couvert, le fonctionnement de ses services. Il est donc nécessaire que l'Etat djiboutien lui accorde des moyens suffisants et que les organisations internationales la soutiennent de manière continue en renforcement de capacités.

2) Perspectives

La CNDH est déterminée à accomplir son mandat avec le concours de toutes les parties prenantes qui œuvrent dans la promotion et la protection des droits de l'homme tant au niveau national qu'international à travers la mise en œuvre de son plan stratégique.

Dans le cadre de ses activités, la Commission Nationale des Droits de l'Homme compte entreprendre et réaliser les activités suivantes :

- 1. Elargir son champ d'actions en concluant des protocoles d'accord avec un large éventail d'ONGs et d'OSCs, le Parlement, les Organisations Internationales et Département ministériel...;
- 2. Ouverture des antennes de la CNDH dans les régions du pays : Tous les chefs lieu ont été retenus pour l'implantation de

la Commission dans les régions de l'intérieur : Ali-Sabieh,Arta, Dikhil, Tadjourah et Obock. Dans chaque chef-lieu on identifiera le local dans lequel elle va opérer. Elle a effectué les estimations financières pour les besoins en mobilier et matériel pour les équiper ;

3. Développer davantage le mécanisme de traitements de plaintes :

La CNDH a mis en place trois bureaux de plaintes auxquels sont affecté trois jeunes cadres diplômés en droit. Elle a l'intention de renforcer leurs connaissances pratiques et compte de ce fait leurs faire bénéficier des stages de perfectionnement, de voyages d'études et de partages d'expériences avec d'autres institutions nationales des droits de l'homme dans le domaine de gestion de plaintes. Sur ce point notre choix est d'entrer en contact avec des institutions des droits de l'homme ayant le statut A et faisant partie du Réseau Africain ou Arabe de l'espace francophone;

4. Renforcer les capacités des sous-commissions de la CNDH.

En effet les dispositions des textes régissant la CNDH prévoient la mise en place de 04 sous-commissions dont chacune est en charge d'un ou deux instruments des droits de l'homme internationaux ou régionaux. Ces sous-commissions mises en place depuis 2017 manquent d'efficacité.

5. Protection des droits de l'Homme.

Les visites de lieux de détention représentent les missions majeures de la Commission dans le cadre de son mandat de protection des droits de l'homme. C'est un travail qui doit être constamment amélioré pour le rendre efficace. La CNDH projette mener une enquête à chaque fois que cela s'avère utile.

6. La promotion d'une culture des droits de l'homme.

Accentuer les formations avec la Police et la Gendarmerie et intégrer l'enseignement des droits de l'Homme dans le cursus scolaire.

7. La coopération.

Accroitre la coopération avec les partenaires techniques et les ONGs.

CHAPÎTRE VI:

Recommandations et Conclusion

1) Recommandations

A l'intention de la Direction de la Prison Civile de Gabode, la Commission recommande de :

- 1. Procéder au transfert d'un nombre relativement important des détenus vers les prisons d'Obock et de Dikhil dans le but de désengorger la Prison Centrale, tout en tenant compte de la proximité des familles ;
- 2. Poursuivre ses efforts en matière de séparation des prévenus et des condamnés et des détenus malades des autres détenus ;
- 3. Offrir régulièrement aux surveillants pénitenciers des programmes de formation axés sur les Droits de l'Homme ;
- 4. Continuer à travailler étroitement avec le juge chargé des mineurs et le juge d'application des peines ;
- 5. Mettre en œuvre des programmes d'activités culturelles et sportives au profit des détenus ;
- 6. Instaurer un uniforme pour les prisonniers et ainsi prévenir tout risque de cache d'objets dangereux dans les sacs suspendus ;
- 7. Mettre en place une salle d'attente et un parloir pour les visiteurs afin d'éviter les attroupements des familles devant le portail de la prison surtout les vendredis et respecter la dignité des familles.

A l'intention de l'Autorité judiciaire, la Commission recommande de:

- 1. Poursuivre ses efforts en matière de réduction de la durée de détention provisoire afin de permettre à décroitre la surpopulation que connait la Prison;
- 2. Accélérer les procédures judiciaires concernant les cas de certains détenus et surtout des prévenus.

➤ A l'intention du Gouvernement, la Commission recommande de :

- la sensibilisation des personnes handicapées sur leurs droits ;
- L'éducation civique des citoyens surtout des enfants ;
- La culture de l'estime de soi
- La prise en compte des préoccupations des personnes handicapées dans la Politique Economique et Sociale;
- ➤ L'organisation d'un forum de plaidoyer pour la multiplication des centres de formation professionnelle pour lutter contre le chômage important des jeunes ;
- Un plaidoyer pour la gratuité des kids d'accouchement dans toutes les régions ;
- Rendre entièrement opérationnelle la Prison de Dikhil en effectuant son alimentation en eau et électricité.
- Affecter à la prison de Gabode un médecin à temps plein à la place du système de médecin tournant;
- Affecter un personnel médical spécialisé en psychiatrie.

2) Conclusion

En définitive, au regard de sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme en République de Djibouti, et ce conformément aux attributions lui conférées par le législateur en vue de l'accomplissement de cette mission, la CNDH a mené plusieurs activités grâce à la collaboration des acteurs de la société civile et des partenaires techniques.

En effet, l'année 2019 a été une année riche en formation et en développement institutionnel mais aussi une année charnière ou la CNDH se prépare à obtenir l'accréditation au statut A des INDH et ainsi consolider sa reconnaissance internationale.

Toutefois des défis important sont encore à relever pour la poursuite de son développement institutionnel et la consolidation de son statut A. Quant à la situation des droits de l'homme qui a prévalu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, la CNDH observe qu'elle s'améliore d'année en année, aussi bien à Djibouti ville et dans les régions de l'Intérieur.

Mais à ce jour on constate que certains aspects des droits de l'homme ne sont pas aux normes escomptées. Les recommandations ci-dessus sont formulées aux autorités étatiques à plusieurs niveaux afin que des mesures correctives immédiates ou progressives soient prises en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en République de Djibouti.

ANNEXE 1:

- Questionnaire GABODE
- Rapport de visite à GABODE
- Rapport de visite à la Police
- Rapport de visite à la Gendarmerie



Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) Djibouti

Questionnaire pour l'évaluation des conditions de détention dans l'enceinte de la prison

I. <u>Visite</u>	
1. Avez-vous des visites ? Oui - Non	
Si oui, quelle est le nombre des visites par semaine ?	
0 - 1 - 2 - 3 - 4	
II. <u>Nourriture</u>	
1. Mangez-vous combien de fois, par jour ?	0
-1-2-3-4	0
2. Quelle est la qualité des plats servis ?	
a)Excellence b) Bon c)Moyen d) Mauvaise e)Très mauvaise	
III. Soins de santé	
1. Comment estimez-vous votre état de sante ?	
a)Excellence b) Bon c)Moyen d) Mauvaise e)Très mauvaise	
2. Avez-vous accès aux traitements médicaux ?	
Oui - Non	
2. Etes-vous une femme enceinte ? Oui - Non	
4. Bénéficiez-vous d'un suivi médical adapté, ici ? Oui - Non	
 IV. <u>Loisir</u> 1. Avez-vous le droit de sortir dans la cour de promenade? Oui - Non 	
2. Si, oui pour combien de temps par jour ? 30 Minute _ 1H _ 2H	
V. <u>Violence</u>	
 Est-ce que vous faites l'objet de violence verbale de la part du personnel pénitentiaire ? Oui _ Non 	

2.	Est-ce que vous êtes victime de violence physique de la part du personnel pénitentiaire ? Oui _ Non
3.	Est-ce que vous êtes victime d'attouchement sexuelle dans l'enceinte de prison? Oui _ Non
4.	Est-ce que vous êtes victime de viol dans l'enceinte de prison ? Oui _ Non
VI.	Tenue de prisonnier
1.	Est-ce que vous êtes d'accord qu'on vous offre la tenue prisonnière dans l'enceinte de prison ?
	Oui _ Non
	Merci beaucoup pour vos réponses !

PRISON de GABODE

Dans le cadre de son mandat de protection des droits de l'homme, une délégation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme conduite par son Président Saleban Omar Oudin a effectué Mercredi 20 Novembre 2019, une visite notifiée à la Prison Centrale de Gabode. Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'exercice des attributions de la CNDH conformément à l'article 11 de la loi n°59/AN/14/7 è L du 20 juillet 2014 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

L'objectif de ce genre de visites est de s'informer sur les conditions de détention des prisonniers en général et des détenus vulnérables en particulier. On se doit de rappeler qu'à l'exception de la liberté, les détenus ne perdent aucunement la jouissance des droits humains énoncés dans la Charte Internationale des Droits de l'Homme. La CNDH veille à ce que les prévenus et les condamnés bénéficient de conditions de détention acceptables. La Commission doit également s'assurer que la dignité de la personne privée de liberté soit protégée conformément à l'article 10 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques [PIDCP] et aux Règles Minima en matière de traitement des détenus.

La délégation était composée de :

2.	M. Saleban Omar Oudin	Président
3.	M. Mohamed Farah Kairdon	Commissaire-Rapporteur
4.	Mme. Fathia Abdillahi Daher	Commissaire
5.	M. Djibril Ismael Cher	Commissaire

6. M. Saleh Saïd Doualeh
 7. M. Amine Mohamed Ali
 8. Zeinab Ismail
 9. Assia Mohamed
 Cadre de la CNDH
 Cadre de la CNDH
 Cadre de la CNDH

Des leur arrivé, la délégation a été accueillie chaleureusement par le Directeur Adjoint de l'Administration pénitentiaire, le Capitaine Abdi Ali et le lieutenant Hawa Moumine Djama.

Ensuite, la délégation a fait une réunion avec les responsables de l'administration pénitentiaire. Les discussions ont porté sur les conditions d'incarcération, le suivi médical des détenus, l'hygiène, l'alimentation, et les programmes d'insertion mis en place pour les prisonniers.

Au cours de cet entretien préliminaire, le président a précisé que l'objectif de cette visite à la prison, n'est pas un contrôle mais consiste plutôt à appuyer et aider les agents pénitentiaires

pour mener à bien leurs missions dans le respect des droits humains auprès des détenus qui purgent leur peine dans la prison.

Par ailleurs, il a fait savoir que, cette année, pour la 1ere fois, la Commission a préparée un questionnaire anonyme destiné aux détenus sur les conditions de vie dans la prison afin de recueillir leurs témoignages.

De son cote, le Directeur adjoint de la prison a évoqué le problème de la surpopulation carcérale que connait la prison. Il a insisté sur les conditions de travail difficiles des surveillants pénitenciers et les difficultés rencontrées face aux conditions d'hygiène et de salubrité dans les locaux de la prison. En revanche il n'a pas manqué de souligner la fourniture de postes de télévision à tous les locaux dortoirs des prisonniers.

Apres ces échanges fructueux et intéressants avec la direction, le président de la CNDH, M. Saleban Omar oudin, a rendu un vibrant hommage au directeur adjoint, le capitaine Abdi Ali et le lieutenant Hawa Moumine Djama pour leur sens de responsabilité et leur coopération et ensuite, la délégation a fait une visite guidée dans les différents quartiers de l'établissement:

- Le quartier des Mineurs,
- Le Quartier des Femmes,
- Le Quartier hommes adultes,

Elle a visité également la greffe, l'infirmerie et les deux cuisines de la Prison.

Ce centre de détention est conçu pour accueillir 350 détenus. Le 20 Novembre 2019, il comptait 658 personnes détenus au total repartis en 407 condamnés dont 147 non définitifs et 251 prévenus dont 89 pour flagrants délits. Le nombre des mineurs s'élève à 14 et celui des femmes à 26.

Il y a lieu de remarquer aussi que les détenus de sexe masculin représentent la majorité de la population carcérale. Les motifs des incarcérations varient des simples faits de violences volontaires au crime. Les personnes incarcérées pour violence, viol et vol représentent la majorité.

Les prisonniers comptent parmi eux des personnes malades dont 5 souffrent de troubles psychiatriques et 5 vivent avec le VIH/SIDA. Ces derniers reçoivent régulièrement leurs traitements ARV (Anti -Rétroviraux) qui sont fournis par le Ministère de la Santé.

La prison civile de Gabode est une prison de droit commun. Au moment de la visite il n'y avait pas de prisonnier politique.

Cette année, l'effectif des prisonniers a considérablement augmenté, par rapport à l'année dernière, en passant de 577 à 658 détenus. Cependant, il y a lieu de souligner que le nombre des condamnes est supérieur au nombre des prévenus contrairement à l'année précédente. Ceci traduit le bon travail des juges pour accélérer les procédures judiciaires. Mais, reste tout de même le problème de surpopulation qui rend la condition de vie plus difficile en milieu carcéral comme précédemment signalé.

Par ailleurs, la répartition des prisonniers par nationalité est comme suit :

-	Djiboutiens	464;
-	Ethiopiens	101;
-	Somaliens	13;
-	Yéménites	06;
-	Erythréens	02;
_	Autres et indéterminés	72;

Le dispensaire de la prison prend en charge, en moyenne par jour, une cinquantaine de malade (des malades mentaux, des tuberculeux, d'autres maladies comme l'asthme ainsi que des personnes âgées). Le Personnel médical n'est pas spécialisé pour diagnostiquer les personnes malades mentales, qui sont emprisonnées pour violence envers un ascendant. Il faut noter que les familles plaident leur incarcération devant le juge. Ces malades mentaux privés de liberté représentent un risque pour les autres.

Pour les personnes privées de liberté, il ya un besoin de mise en place de programme de réinsertion. A ce jour seuls les conseils émis par un Imam de la Mosquée de la Prison et la formation des jeunes en menuiserie au centre Al Rahma constituent l'unique moyen de réinsertion.

Ensuite la délégation a visité l'infirmerie de la Prison. Un médecin tournant vient faire les consultations 5 jours par semaine. En cas d'urgence une extraction par la voie routière des détenus est prévue aux différents hôpitaux et centres des santés (H.G. Peltier, H. M. Omar Hassan Al Bachir, Yonis Toussaint, Dar-El Hanane, H. Paul Faure). Les pathologies les plus fréquentes sont :

- L'hypokaliémie (manque de Potassium),
- Les maladies de peau
- La tuberculose.

La délégation constate avec regret un maigre stock de médicaments à l'infirmerie de la prison.

La greffe de la prison constitue le centre des données de la prison, il contient :

- Le registre d'écrou,
- Les fiches de renseignement des détenus en différents couleurs selon les différentes catégories,

Une ordonnance de placement est établie au service de greffe pour les cas de transfert vers l'hôpital.

Pour le cas ORTC (ordonnance de maintien en détention et de renvoi devant le tribunal correctionnel) et OTP (ordonnance de maintien et de transmission des pièces au procureur général), la greffe à établi 24 ORTC et 7 OTP.

Ensuite la délégation a commencé son monitoring et a inspecté les différents quartiers :

I) Quartier des femmes :

Le quartier des femmes est composé d'une cellule et une cuisine. La délégation s'est entretenue avec les détenues femmes qui sont au nombre de 26 dans le quartier. A l'issue de la visite de ce quartier, la délégation a procédé à la distribution d'un questionnaire anonyme à la totalité des femmes pour recueillir leurs témoignages. Le nombre de femme mineur était en nombre de 02.

II) Quartier des mineurs :

Le quartier des Mineurs comprend une quinzaine de détenus mineurs. La plupart sont détenus pour violence volontaire, des jets de pierres, vol et viol. Le plus jeune est né en 2004 et mis en dépôt pour viol et le plus âgé également en détention préventive pour viol. Distribution également d'un questionnaire anonyme à la totalité des mineurs pour recueillir leurs témoignages

III) Quartier des hommes :

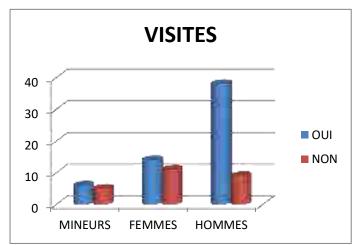
La délégation a visité une cellule des hommes où était incarcères des prévenus et condamnés de petites peines au nombre de 77 détenus au total. Le questionnaire a été distribué et sur 77 détenus, 50 ont répondu au questionnaire de façon anonyme.

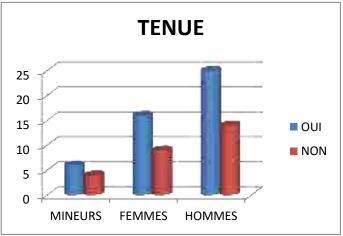
OBSERVATIONS

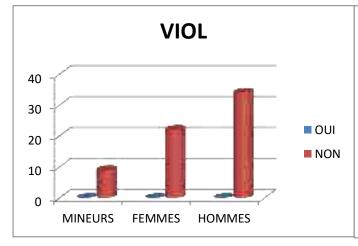
I- ENQUETE ANONYME

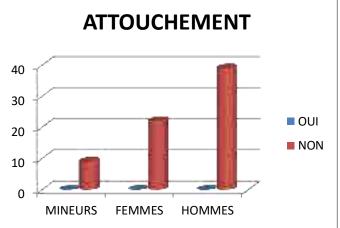
1) Résultats

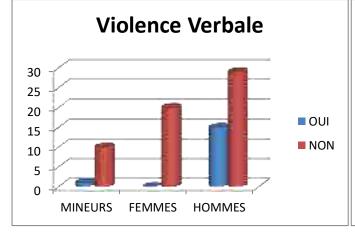
										VIOL	ENCE	
	VISITES		TENUE VIOL		ATTOUCH.		VERBALE		PHYSIQUE			
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
MINEURS	6	5	6	4	0	9	0	9	1	10	1	9
FEMMES	14	11	16	9	0	22	0	22	0	20	0	22
HOMMES	38	9	25	14	0	34	0	39	15	29	9	35
TOTAL	58	25	47	27	0	65	0	70	16	59	10	66
%	70%	30%	64%	36%	0%	100%	0%	100%	21%	79%	13%	87%

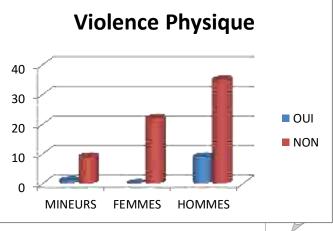




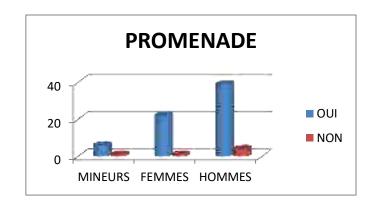






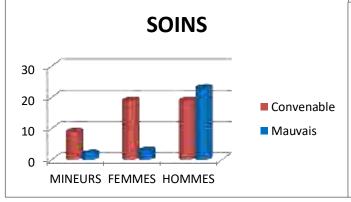


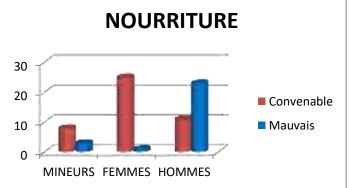
FEMMES	22	1
HOMMES	39	4
TOTAL	67	6
%	92%	8%



				SAN	ΓΕ		NOURRITURE					
		а	b	С	d	е	а	b	С	d	е	
	Eff.	0	5	4	2	0	0	6	2	2	1	
MINEURS	Cumul	0	5	9	11	11	0	6	8	10	11	
	%	0%	45%	82%	100%	100%	0%	55%	73%	91%	100%	
	Nb.	0	19	0	2	1	4	12	9	1	0	
FEMMES	Cumul	0	19	19	21	22	4	16	25	26	26	
	%	0%	86%	86%	95%	100%	15%	62%	96%	100%	100%	
	Nb.	5	9	5	11	12	4	4	3	11	12	
HOMMES	Cumul	5	14	19	30	42	4	8	11	22	34	
	%	12%	33%	45%	71%	100%	12%	24%	32%	65%	100%	
	Eff.	5	58	39	49	48	12	45	49	52	52	
TOTAL	Cumul	5	63	102	151	199	12	57	106	158	210	
	%	3%	32%	51%	76%	100%	6%	27%	50%	75%	100%	

	SOIN	S	NOURRI	ΓURE
	Convenable	Mauvais	Convenable	Mauvais
MINEURS	9	2	8	3
FEMMES	19	3	25	1
HOMMES	19	23	11	23
TOTAL	47	28	44	27
%	63%	37%	62%	38%





2) Observations

> Visites

Les hommes sont satisfaits à hauteur de 81%. 56% des femmes affirment recevoir des visites et 55% des mineurs ont des visites.

Les femmes et les mineurs ressentent plus l'absence de la chaleur familiale.

Tenues

60% au moins des détenus toute catégorie confondue sont favorables à la mise en place d'un uniforme.

La Commission y est aussi très favorable pour deux raisons essentiellement :

- a) Cela éviterait la présence des nombreux sacs suspendus sur le mur qui servent de rangement pour les prisonniers et qui constitue un risque pour la sécurité car on peut toujours y dissimuler des objets dangereux;
- b) En second lieu, la confection des uniformes pourrait constituer une activité de réinsertion pour les femmes et certains prisonniers d'autant plus que des machines à coudre sont disponibles. Il suffirait de fournir la matière première (tissus et fils).

> Viol et attouchement

Aucun attouchement ni aucun viol de la part des gardes ni des détenus n'est signalés. **C'est très rassurant**.

Violence verbale ou physique

Pratiquement aucune violence verbale et physique chez les femmes et les mineurs.

Par contre, 34% des hommes se plaignent de violence verbale et 26% déclarent subir de violence physique de la part des agents.

Cela est du à la tension que génère la surpopulation chez les hommes.

> Promenade

La quasi-totalité des détenus déclarent bénéficier d'une promenade journalière dans la cour de la prison.

> Soins

82% des mineurs et 86% des femmes sont satisfaits des soins de santé. Pour les hommes, 55% jugent la qualité des soins mauvaise voire très mauvaise. La surpopulation masculine en est certainement la cause. Les hommes représentent 94% de la population carcérale.

Nourriture

68% des hommes considèrent la qualité des repas mauvaise. Alors que la tendance est inverse chez les femmes et les mineurs (96% des femmes et 73% des mineurs trouve la qualité bonne voire très bonne).

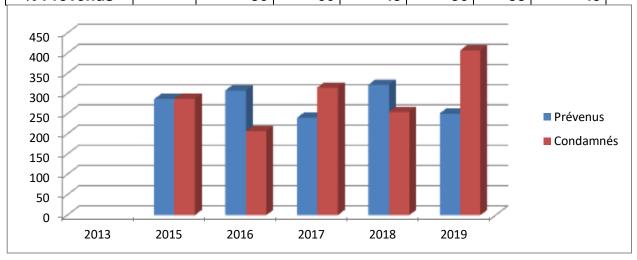
Il faut souligner qu'il y'a une cuisine pour 616 hommes et une cuisine pour 42 femmes et mineurs. Les repas des mineurs et des femmes sont préparés par les femmes.

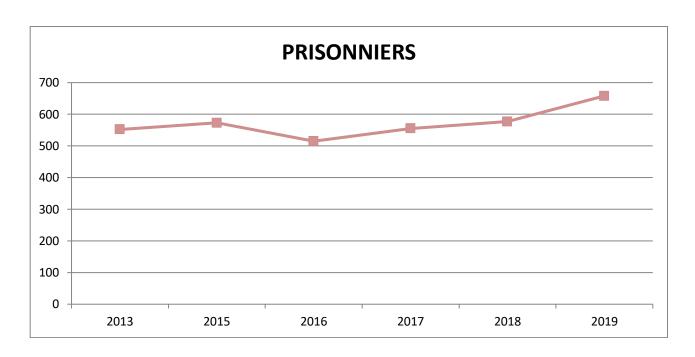
- Amélioration la qualité de la nourriture chez les hommes adultes surtout
- Lutte contre la carence en potassium(Hypokaliémie) en distribuant par exemple des bananes aux personnes à risque qui souffrent de vomissements ou diarrhées
- Améliorer le suivi sanitaire des détenus malades
- Faire les uniformes pour les détenus (mineur, femme et homme)

II- POPULATION CARCERALE

1) Evolution

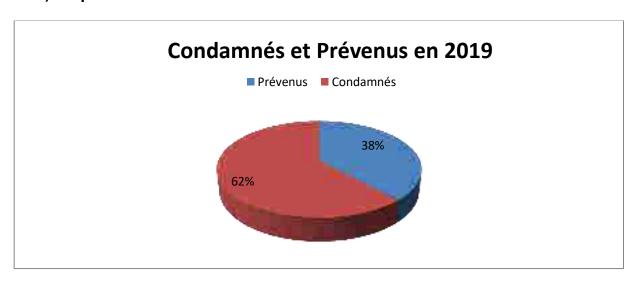
	2013	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Prévenus		286	308	240	322	251	281
Condamnés		287	207	315	255	407	294
TOTAL	552	573	515	555	577	658	572
Taux Détention	61	64	57	62	64	73	64
% Prévenus		50	60	43	56	38	49





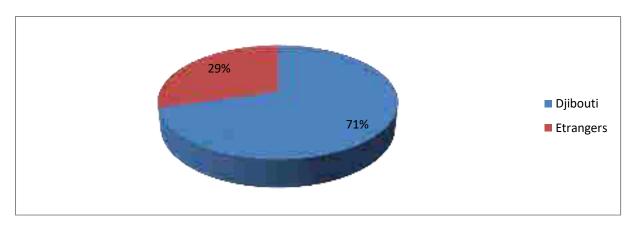
2) Situation en 2019

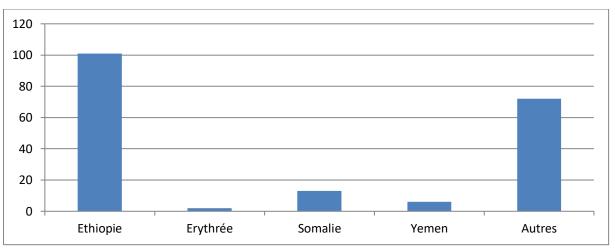
a) Répartition Prévenus/Condamnés



b) Répartition par Nationalité

		Total					
	Djibouti	Etrangers	Ethiopie	Erythrée	Somalie	Yémen	Autres
Effectif	464	194	101	2	13	6	72





2) Observations

En suivant l'évolution du nombre de personnes incarcérées à la Prison de Gabode sur plusieurs années (voir graphique), nous obtenons une moyenne du nombre des détenus qui s'établit à 572. L'effectif des détenus de l'année 2019 est de 658 et dépasse largement cette moyenne.

Le taux d'incarcération s'élève à 73 pour 100 000 habitants. Ce taux d'évaluation de référence internationale place la République de Djibouti parmi les pays où le taux d'incarcération est le plus faible au monde. Le taux moyen mondial est de 144 pour 100 0000 habitants en 2017.

Toutefois on peut noter qu'il y a une surpopulation de l'ordre de 88% compte tenu de la capacité d'accueil de la prison de Gabode. Cette surpopulation s'aggrave chaque année, il y'a 81 prisonniers de plus par rapport à l'année dernière. En attendant, la construction du nouveau établissement pénitencier au PK 20, il serait souhaitable de rendre fonctionnelles les prisons d'Obock et de Dikhil pour désengorger la prison centrale de Gabode.

Le nombre des prévenus est en forte baisse par rapport à leur effectif de 2018(une baisse de 38%).

La Commission encourage les autorités judiciaires à poursuivre leurs efforts et réduire la durée de détention provisoire.

La Commission note avec satisfaction:

- 1- La séparation des hommes, femmes et mineurs scrupuleusement respectée ;
- 2- La bonne tenue du Greffe Central qui gère le registre d'écrou et les dossiers des détenus ;
- 3- La mise à disposition d'une cuisine réservée aux femmes ;
- 4- L'inexistence d'un climat de tension ou de violence entre détenus et surveillants pénitenciers et détenus ;
- 5- Le non signalement des cas des traitements inhumains, cruels ou dégradants infligés à des détenus.

Elle encourage la Direction de la Garde Pénitentiaire :

- 1- A améliorer la qualité de l'alimentation surtout pour le quartier hommes ;
- 2- A renforcer la formation professionnelle destinée aux mineurs et aux femmes, et réactiver l'atelier de couture ;
- 3- A élargir le programme de formation aux hommes adultes.

RECOMANDATIONS

A l'intention de la Direction de la Prison Civile de Gabode, la Commission recommande de :

- Procéder au transfèrement d'un nombre relativement important des détenus vers les prisons d'Obock et de Dikhil dans le but de désengorger la Prison Centrale, tout en tenant compte de la proximité des familles;
- 2. Poursuivre ses efforts en matière de séparation des prévenus et des condamnés et des détenus malades des autres détenus ;
- 3. Offrir régulièrement aux surveillants pénitenciers des programmes de formation axés sur les Droits de l'Homme ;
- **4**. Continuer à travailler étroitement avec le juge chargé des mineurs et le juge d'application des peines ;
- 5. Mettre en œuvre des programmes d'activités culturelles et sportives au profit des détenus ;

- **6**. Instaurer un uniforme pour les prisonniers et ainsi prévenir tout risque de cache d'objets dangereux dans les sacs suspendus ;
- 7. Mettre en place une salle d'attente et un parloir pour les visiteurs afin d'éviter les attroupements des familles devant le portail de la prison surtout les vendredis et respect de la dignité des familles.

A l'intention de l'Autorité judiciaire, la Commission recommande de:

- 1. Poursuivre ses efforts en matière de réduction de la durée de détention provisoire afin de permettre à décroitre la surpopulation que connait la Prison;
- 2. Accélérer les procédures judiciaires concernant les cas de certains détenus et surtout des prévenus.

A l'intention du Gouvernement, la Commission recommande de :

- 1. Rendre entièrement opérationnelle la Prison de Dikhil en effectuant son alimentation en eau et électricité.
- 2. Affecter un médecin à temps plein à la place du système de médecin tournant ;
- 3. Affecter un personnel médical spécialisé en psychiatrie.

CONCLUSION

La CNDH note avec regret l'aggravation de la surpopulation en comparaison avec sa dernière visite. Elle exhorte l'autorité judiciaire à consentir des efforts pour raccourcir le délai de traitement des dossiers des détenus.

En fin de compte, la CNDH souligne que les conditions de détention observées, au cours de cette visite, dans la Prison Civile de Gabode, sont globalement convenables.

La CNDH remercie particulièrement le Capitaine ABDI ALI et le Lieutenant HAWA MOUMIN pour l'accueil chaleureux et la compréhension mutuelle.

Compte-rendu de la Visite de la CNDH au Commissariat de Police De Héron le 17 juin 2020

Dans le cadre de ses missions de visite des milieux pénitenciers et des lieux de détention préventifs, prévues dans la Loi n°59/AN/14/7èmeL du 20 juillet 2014, une délégation conduite par le Président de la Commission, Monsieur Saleban Omar Oudin, a effectué une visite notifiée au Commissariat de Police du Héron, le mercredi 17 juin 2020 pour s'informer des conditions de détention.

La délégation était composée de :

Monsieur Saleban Omar Oudin Président

- Monsieur Mohamed Farah Kairdon, Commissaire-Rapporteur,

Monsieur Djibril Osman Houffaneh
 Mlle Assia Mohamed Ali,
 Cadre de la CNDH

Le Commandant Monsieur Mohamed Younis Ali, chef de détachement de la Police du Héron, assisté de M. Abdillahi Ahmed Awled, lieutenant responsable de la section judiciaire ont accueilli la délégation.

Le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, M. Saleban Omar Oudin a présenté les membres de la délégation au chef du Commissariat de Police Le Commandant Monsieur Mohamed Younis Ali.

Le Commandant a exposé la situation et le fonctionnement de ce Commissariat de Police avant de répondre aux questions posées par la Commission. Il commence par décrire la population composant sa circonscription et sa zone d'intervention. Cette circonscription regroupe un nombre important de quartiers de la large Commune de Ras-Dika, qui s'étend du Héron au Marabout, de la corniche- mosquée Saoudite jusqu'au plateau du serpent.

Il ajoute que ce Commissariat est relativement bien nanti : Il compte 46 policiers dont 5 OPJ et 2 APJ.

La Commission lui pose la question de savoir les délits qu'ils rencontrent le plus souvent ?

En s'occupant de la sécurité de la population et des affaires judiciaires, le Commissariat de Police reçoit beaucoup des plaintes. Les délits les plus fréquents sont : le vol, la violence physique.

A cela s'ajoute des plaintes de moindre gravité qui se règlent au niveau du Commissariat. La plus fréquente de ses taches, est celle d'assurer un rôle préventif, de maintien d'ordre public on faisant des patrouilles.

La Commission lui demande s'ils ont arrêté des manifestants suite aux événements du 5 juin 2020.

Le Commandant répond par oui.

Oui, Ils étaient au nombre de 26 en garde à vue. Ils on été interpellé le 5 juin 2020. 21 e personnes sont envoyé au poste de police du port et 5 personnes dont 1 mineur ont été en garde a vue au Commissariat. Une femme a été relâchés le matin ainsi qu'un mineur, le reste ont été relâches le soir.

Le Commandant Monsieur Mohamed Younis Ali affirme que les droits les plus élémentaires des détenus sont respectés, les OPJ respectent également le délai de garde-à-vue de 48 heures et collaborent avec le Procureur de la République. Pour certaines affaires plus compliquées comme le viol, les OPJ demandent une prolongation du délai de garde à vue pour des investigations supplémentaires, par écrit les jours ouvrables et verbalement le weekend. La substitute en charge du Commissariat et M. Yasser Mohamed Assoweh.

Le Président de la Commission prend la parole tout en remerciant le Commandant du Commissariat de Police, par la maitrise de son sujet et par ses réponses pertinentes.

Par ailleurs, le Président rassure le Commandant que la visite de la CNDH n'est nullement un contrôle des lieux de détention, mais plutôt, d'après les missions de la Commission, une visite dont le but est de discuter avec les responsables de ces lieux. L'objectif de la visite est de donner des conseils et faire de recommandations en vue d'améliorer des conditions de détention.

Aussi, le Président se félicite de la mise en œuvre, d'une des recommandations faites aux autorités judiciaires dans les rapports précédents, qui proposait l'ouverture d'un bureau de permanence du Procureur de la République durant le weekend. De ce fait, il conseille au Commandant de Police de faire la demande de prolongation du délai de garde à vue, par SMS au Procureur de la république, durant le weekend.

Par ailleurs, le Président de la Commission a recommandé au Commandant et OPJ, a part, des délits très graves, de ne pas garder des femmes dans les cellules le soir, par précaution. Le mieux serait de les renvoyer chez elles sous caution d'un tuteur pour les présenter dans le délai prescrit devant les autorités judiciaires. De même que pour les mineurs, le délai réglementaire de la garde à vue de 20 heures devrait être respecté conformément à la Loi n°95/AN/15/7ème L portant code de Protection juridique des mineurs « La détention considérée ne peut excéder vingt (20) heures sauf autorisation expresse du procureur de la république ou du juge des enfants pour une durée qui ne pourra pas excéder dix (10) heures supplémentaire. Le mineur sera séparé des adultes sur les lieux de la garde à vue ».

Apres un long entretien avec le Commandant et les OPJ, la Commission, à sa tête, son Président, a visité les locaux du Commissariat de Police ainsi que les outils de travail. Au passage, la Commission a consulté les Procès-verbaux, les registres de garde à vue des adultes et des mineurs et les registres de main courante.

Constat de la CNDH:

- Pas de détenus durant la visite,

2 cellules propre, aérer bien entretenue.

Observations de la CNDH:

- La durée règlementaire de garde à vue n'excédant pas les 48h est respectée,
- La durée règlementaire de garde à vue des mineurs, n'excédant pas les 20 heures est respectée,
- Les droits des personnes détenues sont respectés,
- Le droit à un examen médical reconnu,
- L'ouverture au parquet d'un juge de permanence pour le jour férié est effective,
- Les cellules Homme/Femme sont séparées,
- Les mineurs sont mis à la disposition de la Brigade des Mineurs
- Pas d'interpellations entre 21heures du soir et 6 heures du matin
- les Procès-verbaux, les registres de garde à vue des adultes et des mineurs et les registres de main courante sont bien tenus

Doléances des Policiers :

- Formation sur les règles de détention et de manière générale sur les Droits de l'Homme

Conclusion:

La Commission a terminé sa visite à 10h30. Elle remercier le Commandant Monsieur Mohamed Younis Ali et le lieutenant Abdillahi Ahmed Awled et toute l'équipe pour l'accueil qu'ils ont réservé à la Commission.

Compte-rendu de la Visite de la CNDH a la Brigade d'Ambouli de la Gendarmerie Nationale le Mercredi 17 juin 2020

En référence aux dispositions de l'article 11 de la Loi n°59/AN/14/7èmeL du 20 juillet 2014 « la commission est habilitée à effectuer des visites de surveillance des lieux de détention afin de prévenir des actes de torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants ». A cet effet la Commission Nationale des Droits de l'Homme s'est rendue à la Brigade d'Ambouli de la Gendarmerie Nationale, le Mercredi 17 juin 2020. La délégation était conduite par le Président de la CNDH, M. Saleban Omar Oudin. Le but de cette visite est de s'informer des conditions de détention, d'y évaluer le niveau de respect des droits de l'homme et d'apprécier les moyens mis en œuvre par cette brigade.

La délégation était composée de :

- Monsieur Saleban Omar Oudin Président

- Monsieur Mohamed Farah Kairdon, Commissaire-Rapporteur,

- Monsieur Djibril Osman Houffaneh Secrétaire Général

- Mlle Assia Mohamed Ali, Cadre de la CNDH

Elle a été accueillie chaleureusement par le Capitaine Youssouf Ahmed Youssouf, Commandant de la Compagnie de Djibouti en charge de la police judiciaire dans la Commune de Boulaos et de Ras-Dika, assisté de l'adjudant M. Mahdi Ibrahim Kayad, Commandant de la brigade.

Le Président de la Commission a remercié le capitaine et son équipe de leur accueil, et a présenté les membres de la Commission avant de passer la parole au Capitaine.

A son tour, le Capitaine Youssouf Ahmed Youssouf expose longuement la situation sécuritaire de la circonscription placée sous son autorité qui est une vaste zone d'actions, composée des quartiers d'Ambouli, Cité progrès, Djebel, Palmerai, Vietnam, Aviation Civile, jardin d'Ambouli et le village Lotha.

Il ajoute que la brigade comprend 5 gendarmes dont 3 officiers de police judiciaire et 2 en formation au centre ainsi que des gendarmes d'expérience. Elle s'occupe des affaires judiciaires et sécuritaires des biens et des personnes de cette circonscription ainsi que de la population flottante.

La brigade reçoit beaucoup des plaintes, et respecte le délai de garde à vue et collabore avec la Procureure de la République dans les cas de prolongation de la garde à vue en respect du code de procédure pénale et du code pénal.

Les délits le plus fréquente sont la violence physique (entre Ethiopien), jets des pierres, violence en vers un ascendants (menace directe), viol et violence conjugale. Pas de trafic de drogue mais un cas de trafic des êtres humains (trafic des clandestins). Pour le cas de viol, elle collabore avec la Procureure qu'elle demande un prolongement du délai de garde à vue pour des investigations supplémentaires généralement le jour ouvrable par écrit et le weekend verbalement.

Certains faits et affaires (choses la plus simple) se règlent au niveau de la brigade entre les deux parties à l'amiable sans déférer l'affaire devant le tribunal.

D'autre part, les membres de la Commission ont posé une série des questions au Capitaine et au Commandant de la Brigade :

- Quelles sont vos doléances ?

Avoir un nombre de détenus proche de zéro, de la nourriture pour les détenus étrangers et un supplément de budget.

En outre, le Président de la CNDH a fait les recommandations suivantes au Commandant de la brigade :

- Ecrire un SMS à la Procureure si une nécessité de prolongation de la garde à vue se présente par précaution.
- De ne pas garder les femmes mariées le soir dans la brigade et de les renvoyer chez elles sous caution d'un tuteur pour les présenter dans le délai prescrit devant les autorités judiciaires.

Pour répondre aux questions de la délégation et donner des précisions aux recommandations du Président de la CNDH, le capitaine informe qu'il y'a un juge pour mineur au sein du Parquet et une brigade pour mineurs, en rappelant que la Procureure de la République a ouvert un bureau de permanence le weekend au Parquet. Un juge est présent pour rendre les jugements et observer le respect du délai de la garde à vue. Les substituts du procureur en chargé de la brigade d'Ambouli sont Melle Saida Abdallah et M. Mahdi Abdi Ragueh. De par la rareté des infractions impliquant les femmes, si une femme est détenue, elle est renvoyée chez elle sous caution d'un tuteur pour la présenter dans le délai prescrit devant les autorités judiciaires, selon le commandant de la brigade.

Apres un entretien fructueux, les membres de la Commission consultent les registres des procès-verbaux et les registre de garde à vues des adultes (homme et femme) et des mineurs avant de visiter les cellules des hommes et femmes.

Constat de la Commission:

- Pas de détenus durant la visite,
- -une grande cellule propre et aérée pour les hommes et des toilettes séparées à l'extérieur de la cellule,
- -les femmes sont gardées dans le même local qui sert de locale de repos pour les femmes gendarme,
- -pas de local approprie pour le mineur.

Doléances des OPJ de la brigade

La Commission a recueilli les doléances des OPJ:

- 1) Formation pour les jeunes recrus OPJ
- 2) Visite de la commission à l'Ecole Internationale de la Gendarmerie,

Observations de la Commission

A l'issus de cette tournée, la CNDH dresse les observations suivantes :

- 1. La durée réglementaire de garde à vue n'excédant pas les 48 h est respectée.
- 2. La durée réglementaire de garde à vue pour le mineur n'excédant pas les 20 h est respectée,
- 3. L'ouverture au parquet d'un juge de permanence pour les jours fériés est effective,
- 4. Un registre pour mineurs est disponible,
- 5. Les registres sont bien tenus.

Recommandations de la Commission

Pour améliorer les conditions de détention, la Commission a émis quelques recommandations

- Ne pas garder les femmes mariées, par mesure de précaution le soir dans la brigade, de même que les mineurs. Le mieux serait de les confier à des tuteurs pour les présenter dans le délai prescrit devant les autorités judiciaires.
- Améliorer la qualité d'aération dans la cellule hommes

La visite de la Commission à la Brigade de Gendarmerie d'Ambouli a pris fin vers midi.

Le Président et sa délégation ont remercié le Capitaine Commandant de Compagnie de Djibouti et son équipe.

ANNEXE II:

- Discours du Premier Ministre, Son Excellence Monsieur ABDOULKADER KAMIL MOHAMED
- Discours du Ministre de la Justice, Son Excellence Monsieur ALI HASSAN BAHDON
- Discours du Président de la CNDH,
 Monsieur SALEBAN OMAR OUDIN
 - Discours de la Coordinatrice du SNU, Madame BARBARA MANZI
- Discours du Représentant Régional du HCDH, Monsieur BAKARI CHAFI



Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement

Mesdames et Messieurs les Députés

Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des

Organisations Internationales

Monsieur le Président du CNDH

Mesdames et Messieurs

Chers Étudiantes et Chers Étudiants

Et vous tous Chers Jeunes

Puisque cette année le thème de la Journée des droits de l'Homme vous met particulièrement à l'honneur. C'est pour vous et sur vous, que l'action gouvernementale est engagée et s'appuie, car vous êtes le devenir de notre pays. Que ce soit pour l'éducation, la santé, ou l'insertion dans la vie économique et

sociale, la politique du gouvernement tend à vous rendre tous, chaque jour, plus forts, plus responsables et plus égaux.

L'égalité entre les hommes et les femmes, la scolarisation, la santé pour tous, et demain un logement décent pour tous en sont les fers de lance.

Il nous faut aller plus loin encore et nous le feront, car le combat pour les droits de l'homme est perpétuel. Mais, comme l'ont souligné le Président du CNDH et la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, ce combat doit être pacifique. Pacifique, parce que le premier droit de l'Homme est de respecter son prochain, comme l'on voudrait être respecté.

Que l'on soit riche ou pauvre, en bonne santé ou handicapé, fille ou garçon, originaire de n'importe quelle région nous avons tous les mêmes droits.

La dignité humaine est valable pour tous et le Président du CNDH nous en donne un exemple dans l'énumération nombreuse de ses missions, dont l'une d'elles consiste à effectuer des visites auprès de ceux qui ont pourtant commis des délits et crimes. C'est ce niveau de protection des droits de l'homme que veux le Président de la République. Son attachement à la Jeunesse n'est pas nouveau. Le Gouvernement souhaite que la Jeunesse s'implique toujours plus pacifiquement dans la promotion des droits de l'Homme, comme elle s'implique plus dans la vie politique, ainsi qu'en témoigne le rajeunissement des Députés et de la classe politique.

J'encourage le Président du CNDH à poursuivre son engagement et je remercie tous ceux qui contribuent d'une manière ou d'une autre à la promotion des Droits de l'Homme dans la paix. Car sans la paix les droits de l'homme sont rapidement bafoués.

Jeunes citoyennes et citoyens, vous avez cet héritage de paix à préserver, pour faire encore fructifier notre économie et développer la République de Djibouti.



Bismilahi Rahmani Rahim

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblé Nationale

Excellences mesdames et messieurs les Ministres

Monsieur le président de la CNDH

Madame la coordinatrice du système des Nation Unies

Excellences mesdames et messieurs les Ambassadeurs et les Représentants des Organisations internationales.

Honorables invités.

Pour moi c'est un honneur, aujourd'hui autant que ministre de la justice chargé des droits de l'homme de célébrer avec vous la journée internationales des droits de l'homme.

Tout d'abord j'adresse mes sincères félicitation à la commission des droits de l'homme, en sa tête le président pour leur travail et leur s efforts pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans notre pays.

Le thème retenu cette année est « les jeunes, défendez les droits de l'homme ».

Ainsi à l'instar des autres jeunes du monde la jeunesse Djiboutiennes inspire les mêmes inquiétudes quand au changement climatique, a leur avenir.

Pour cela, je tiens à vous rappeler que le gouvernement de Djibouti en sa Tête le Président de la République, son excellence monsieur Ismail Omar Guelleh a déjà mis au centre de sa politique la jeunesse de notre pays en prenant des mesures telles que :

- L'éducation pour tous sans discrimination entre filles et garçons ou entre nationaux et refugiés.
- Protection et réinsertion des jeunes en conflits avec la loi en se dotant un code de justice des mineurs.
- Lutte contre le chômage en incitant, facilitant aux jeunes de créer leur propre entreprise par le pied des structure prévues à cet effet.
- Le système de couverture de la maladie universelle permet aussi aux jeunes de bénéficier des soins gratuits.
- La création d'une agence qui vielle les droits des personnes vivant avec un handicap.

Quand aux droits des femmes des avancées considérables ont été enregistrées ces dernières années ; pour ne citer la plus récente le Président de la république a pris

l'initiative d'augmenté la durée légale du congé de la maternité qui est désormais de 6 mois.

Ceci permettra surtout aux jeunes mères d'avoir le temps de se rétablir.

D'autre part, la République de Djibouti est une terre de rencontre et d'échange, elle accueille de milliers des refugiés et reconnait chaque année plusieurs personnes le droit d'asile.

La république de Djibouti est également une route de migrants qui cherchent une vie meilleure dans les pays du golfe ; pour protéger les migrants et lutter les trafics illicites des migrants le pays s'est doté un arsenal juridique qui facilite aux acteurs de la justice de bien mené leurs taches.

Toutes ces mesures mettent en évidence l'engagement et la volonté du gouvernement djiboutien pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

Des jeunes en toujours défendu les droits de l'homme, et aujourd'hui grâce aux réseaux sociaux les jeunes sont de plus en plus actives pour luter contre toute formes des discriminations.

Mais il de notre responsabilité d'apprendre, de sensibiliser nos jeune la minières de défendre les droits de l'homme afin d'éviter que nos jeunes se retrouvent dans la violence, dans la haine, le tribalisme, dans la drogues et dans les mains des associations des malfaiteurs.

Je m'adresse aux jeunes en leur rendant hommage pour leur engagement et leurs prises de conscience sur tous les défis que le monde connait aujourd'hui.

Quand il s'agit au changement climatique la jeunesse est au premier rang du combat pour conscientiser les climato-septique les conséquences désastreuses sur le climat.

Quand il s'agit des discriminations, la jeunesse demande quotidiennement la lute activement contre ces fléaux.

Par définition la jeunesse d'aujourd'hui est autrement plus appliquée que celle de génération précédente, elle est plus avisée, plus informée et plus éduquée.

Nos jeunes ont la facultés de distingués l'illusion de la réalité ; de démêler le vrai du faux ;la sincérité du mensonge.

Il y a plusieurs manières de défendre les droits de l'homme la meilleure façon c'est l'éducation.

Les jeunes doivent défendre les droits de l'homme par des actions justes, basées sur le droit pour n'est pas se retrouvé dans la violence, dans l'anarchie et la haine des autres.

Enfin je rends un hommage aux jeunes Djiboutienne pour leurs secours, leur assistance et leur civisme auprès des personnes sinistrées lord des dernières inondations causées par les pluies dans les différents quartiers.

Vive la jeunesse, merci de votre intention,



BISMILAHI RAHMANI RAHIM

Excellence Monsieur Le PREMIER MINISTRE;

Excellence Monsieur Le Président de l'Assemblée Nationale ;

Excellence Mesdames et Messieurs Les Ministres ;

Mesdames et Messieurs Les Honorables Députés ;

Madame La Vice Présidente de l'UNFD ;

Madame La Coordinatrice du Système des Nations Unies ;

Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Les Représentants des Organisations Internationales ;

Distingués invités;

Chers étudiantes et étudiants ;

Mesdames et Messieurs ;

ASSALAMU ALAYKUM WA RAHMATOULAHI WA BARAKATOU.

C'est pour moi un réel plaisir et un immense honneur de célébrer avec vous la Journée Internationale des Droits de l'Homme.

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude en mon nom personnel et au nom de la Commission toute entière à l'endroit de son Excellence le Premier Ministre pour avoir bien voulu honorer de sa présence cette journée importante malgré son agenda très chargé.

Sa présence témoigne du soutien constant du Gouvernement et en particulier de Son Excellence Monsieur ALI HASSAN BAHDON, Ministre de la Justice, à la Commission afin de l'aider à s'acquitter au mieux de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme tant au niveau national qu' international.

Elle traduit également l'attachement du Président de la République, Son Excellence Monsieur ISMAIL OMAR GUELLEH, aux Droits Humains, à la Démocratie et à l'Etat de Droits.

Pour cette année, le thème retenu est « JEUNES, DEFENDEZ LES DROITS DE L'HOMME ».

La primauté est donc donnée à la jeunesse. Cela explique la présence parmi nous d'une centaine d'étudiantes et d'étudiants de l'université de Djibouti.

Il s'agit d'un thème porteur pour notre pays. Car, plus de 70% de notre population est âgée de 25 ans ou moins et le capital humain est notre plus grande richesse.

Une jeunesse instruite et respectueuse des droits humains est un gage de développement.

C'est pourquoi, notre pays concède un budget conséquent à l'éducation qui a permis de doubler en peu de temps le taux de scolarisation et crée une université qui accueille aujourd'hui des milliers d'étudiants.

Pour nous Commission Nationale des Droits de l'Homme, cela nous encourage à concrétiser l'intégration de l'enseignement des droits humains dans le cursus scolaire et universitaire.

Nous avons déjà entrepris des démarches en ce sens auprès des institutions concernées et en particulier le ministère de l'éducation et la faculté de droit. Cependant, des expertises internationales pour élaborer un curricula sont nécessaires.

Et je profite de cette occasion pour faire appel à la contribution des organisations internationales et des pays amis.

« JEUNES, DEFENDEZ LES DROITS DE L'HOMME », ce mot d'ordre s'adresse particulièrement à vous LES JEUNES.

Je dois vous rappeler cependant que défendre les droits de l'Homme :

- Ne veut pas dire violence ;
- Ne veut pas dire propager des fausses informations
- Ne veut pas dire propager des discours de haine
- Ne veut pas dire diffuser des messages à caractère discriminatoire d'ordre religieux, racial, tribal ou autre ;
- Ne veut pas dire divulguer des injures et porter atteinte à la dignité de l'autre ;

A ce propos d'ailleurs, l'article 12 de la déclaration universelle des droits de l'Homme est clair. Je le cite :

« Nul sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »

Notre diversité culturelle nous a toujours conduits à accorder une place de première importance à la paix, la tolérance et l'acceptation de l'autre.

C'est ainsi que notre pays a toujours symbolisé un havre de paix où sont respectés les droits :

- Des réfugiés ;
- Des migrants ;
- Des personnes vivant avec un handicap ;
- Des femmes :
- Des enfants ;
- Ou de toute personne susceptible de souffrir de discrimination ou de violence.

Il revient à vous « LES JEUNES » d'entretenir ces valeurs dans un monde où l'intolérance et l'extrémisme de toute nature (religieux, racial, tribal) sont propagés à travers des discours et les moyens de communication modernes.

Excellence Monsieur Le Premier Ministre

Mesdames et Messieurs

La célébration de la journée internationale des Droits de l'Homme constitue pour moi chaque année une occasion de retracer quelques réalisations de la CNDH de l'année qui prend fin.

A la fin de l'année 2018, la CNDH a remis le rapport sur la situation des droits de l'Homme en République de Djibouti en 2016 au Président de la République Son Excellence Monsieur ISMAIL OMAR GUELLEH avant de le remettre au Premier Ministre SEM Abdoulkader Kamil Mohamed, au Président de l'Assemblée Nationale et Le Ministre de la Justice.

Ce rapport publié depuis est disponible sur le site internet de la CNDH.

La CNDH vient également de terminer le rapport combiné 2017-2018 qu'elle espère remettre très prochainement aux autorités du pays avant sa publication. Elle a aussi déjà entamé celui de 2019 et compte ainsi résorber le retard accumulé.

Excellence Monsieur Le Premier Ministre;

Monsieur Le Ministre,

Mesdames et Messieurs

La CNDH a élargi son partenariat en 2019.

Elle a instauré une étroite relation avec le Parlement. C'est ainsi que les deux institutions ont beaucoup échangé sur le rôle de chacune en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

Et je dois rendre un hommage appuyé au Président de l'Assemblée Nationale pour sa disponibilité à mettre en place un comité chargé des Droits de l'Homme au sein de l'Assemblée Nationale.

Dans sa mission de promotion, la CNDH a conclu aussi des mémorandums d'entente avec l'Agence Nationale des Personnes Handicapées et Caritas.

Après l'Examen Périodique Universel de notre pays le 10 mai 2018, la CNDH s'est efforcée de vulgariser les recommandations émises à la suite de cet exercice par le Conseil des Droits de l'Homme. Deux livrets regroupant ces recommandations Droits de Santé Reproductive et par ODD 2030 ont été élaborés grâce au FNUAP et à la Coordination du Système des Nations Unies à Djibouti. Ce sont là des outils qui aideront, j'en suis sûr, le gouvernement à mieux se préparer au 4ème cycle qui aura lieu en 2023. Ces deux livrets sont disponibles sur notre site web.

Durant cette année, la CNDH a également modernisé son site web en le rendant plus convivial et y intégrant une application de gestion des plaintes avec l'appui du PNUD.

Elle a par ailleurs élaboré un règlement intérieur, un manuel de traitement des plaintes et compte ouvrir très prochainement des antennes dans les régions grâce au soutien de GIZ-BMM.

Elle a enfin mené avec l'appui du FNUAP et avec la participation très appréciée du Ministère de la Femme et de la Famille, de l'UNFD, du Chamikhat et du Conseil National de la Société Civile une vaste campagne de sensibilisation sur l'abandon total des MGFs et du mariage précoce des jeunes filles

La CNDH a aussi poursuivi ses missions de protection des Droits de l'Homme

En matière de protection, elle a bien entendu effectué les visites des lieux de détention : à savoir la Prison Centrale, les postes de police et les brigades de gendarmerie.

Elle a aussi recueilli et traité des nombreuses plaintes. Je me dois de rappeler que nos bureaux de plainte peuvent recevoir toute plainte écrite ou orale dans toutes les langues nationales. A savoir Le Français, L'Arabe, L'Afar et le Somali.

Nos concitoyens peuvent également déposer leur plainte sur notre site web dans la langue de leur choix.

Excellence Monsieur Le Premier Ministre;

Monsieur Le Ministre,

Mesdames et Messieurs

L'année dernière à la même date, j'avais pris devant vous l'engagement de traduire en langue AFAR le préambule et les 30 articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Et bien c'est chose faite Monsieur Le Premier Ministre. Et grâce au talent et à l'enthousiasme du jeune AMINE MOHAMED ALI jeune cadre de la CNDH que je te tiens à féliciter solennellement et sincèrement ici.

Ce jeune nous rend fier aujourd'hui en tant que membre de la Commission Nationale des Droits de Djibouti mais surtout en tant que Djiboutien car cette traduction est intégrée dans le site du Haut Commissariat des Droits de l'Homme et accessible à une communauté importante de notre pays mais aussi de la sous région.

Je dois rendre hommage également à trois éminentes personnalités pour leur contribution à la réalisation de cet œuvre. A savoir Docteur Chehem Watta, Docteur Mohamed Hassan et M. Hassanleh Walho.

Excellence Monsieur Le Premier Ministre,

Monsieur Le Ministre.

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi de remercier vivement tout d'abord le gouvernement et particulièrement le Ministre de la Justice pour son soutien sans faille.

Mais également les partenaires de développement que sont la Coordination du Système des Nations Unies, le HCDH, le PNUD, le FNUAP et GIZ-BMM pour leurs appuis pour leurs précieux appuis techniques et financiers.

Je vous remercie de votre attention.



Excellence Monsieur le Président de la République

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

Honorables Députés,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps Diplomatique

Chers Collègues du Système des Nations Unies

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs.

C'est un honneur pour moi d'être ici ce matin pour m'adresser à vous dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Cette Journée observée annuellement partout dans le monde le 10 décembre est plus que symbolique. Je remercie la Commission Nationale des Droits de l'homme de nous avoir associé à ce très important évènement que la République de Djibouti célèbre très régulièrement.

Le thème retenu cette année à savoir "Les jeunes défendent les droits de l'homme" célèbre leur volonté de s'impliquer davantage et de renforcer leur rôle d'acteur du développement et des affaires de la planète.

Excellence Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs.

Avant de vous restituer le message du Secrétaire Général des Nations Unies formulé pour cette occasion, permettez de vous livrer quelques éléments qui retracent l'importance cruciale que revêtent les droits de l'Homme pour les Nations Unies.

En premier lieu, laissez-moi mentionner très brièvement le Plan cadre d'Assistance des Nations Unies au Développement (PNUAD) signé en octobre 2017 entre le Gouvernement de Djibouti et les Nations Unies qui constitue le contrat de planification des activités de développement du SNU, qui est basé sur les Objectifs de Développement Durable, la vision de l'ONU base sur l'avancement des droits de l'homme et "ne laisser personne de côté".

Le Système des Nations Unies à Djibouti s'est donc engagé aux côtés du gouvernement à promouvoir le respect, la promotion, la protection et la réalisation des droits humains en faveur de l'égalité de genre, l'équité et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Cela inclut bien entendu les groupes vulnérables qui

nécessitent des réponses spécifiques et adaptées tels que les réfugiés, les migrants et plus généralement les "populations en mouvement".

Enfin, permettez-moi de vous livrer le message du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Antonio Guterres :

Je cite:

"Cette année, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, nous célébrons le rôle des jeunes dans la concrétisation des droits de l'homme.

À l'échelle mondiale, les jeunes défilent, s'organisent et s'expriment:

Pour le droit à un environnement sain...

Pour l'égalité des droits des femmes et des filles...

Participer à la prise de décision...

Et pour exprimer librement leurs opinions...

Ils marchent pour leur droit à un avenir de paix, de justice et d'égalité des chances.

Chaque personne a droit à tous les droits : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Peu importe où ils vivent. Indépendamment de la race, l'ethnie, la religion, l'origine sociale, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou autres, le handicap ou le revenu, ou tout autre statut.

En cette Journée internationale, j'appelle chacun à soutenir et protéger les jeunes qui défendent les droits de l'homme."

Je vous remercie de votre très aimable attention.



GENÈVE (9 décembre 2019) – Cette année a été marquée par un engagement important, notamment de la part des jeunes. Il est particulièrement opportun que nous célébrions cette année la Journée des droits de l'homme durant la conférence phare des Nations unies à Madrid en faveur la justice climatique. Nous sommes redevables envers ces millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui se manifestent et s'expriment de plus en plus au sujet de la crise que connaît actuellement notre planète.

Ces jeunes soulignent à juste titre que c'est leur avenir qui est en jeu, ainsi que l'avenir de tous ceux qui ne sont même pas encore nés. C'est eux qui devront subir toutes les conséquences des actions, ou de l'inaction, des générations précédentes qui sont actuellement à la tête des gouvernements et des entreprises, des décideurs sur qui repose l'avenir des pays, des régions et de la planète toute entière.

Il est évident que les jeunes ne doivent pas à eux seuls affronter l'urgence climatique ni les nombreuses autres crises des droits de l'homme qui causent actuellement des troubles dans tant de pays simultanément à travers le monde. Nous devons tous nous unir, solidaires, et agir de manière raisonnée sans plus attendre.

Nous pouvons, et nous devons, faire respecter les principes universels des droits de l'homme minutieusement élaborés en faveur de la paix, de la justice et du développement durable. Un monde où les droits de l'homme sont affaiblis est un monde replongeant dans un sombre passé, quand les plus puissants pouvaient s'en prendre aux plus faibles avec peu, voire aucune contrainte morale ou juridique.

Toutefois, parmi les nombreux problèmes liés aux droits de l'homme qui se sont multipliés durant les deux premières décennies du XXI_° siècle, l'urgence climatique mondiale constitue probablement la plus grande menace pour les droits de l'homme à l'échelle de la planète depuis la Seconde Guerre mondiale. Du droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et au logement, au droit d'être libre de toute forme de discrimination, au développement et à l'autodétermination, ses effets se font déjà sentir.

Nous avons le devoir de veiller à ce que les jeunes puissent faire entendre leur voix. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, a montré un engagement ferme de la part des États à protéger les droits de *tous* – y compris de permettre aux générations futures de défendre la dignité humaine, l'égalité et les droits de l'homme.

Tous les êtres humains ont le droit de prendre part aux décisions qui influencent leur vie. Dans le but d'assurer une prise de décision plus efficace, et afin de renforcer la confiance et l'harmonie entre les nations, les dirigeants de chaque société doivent être à l'écoute de leur peuple – et agir selon leurs besoins et leurs attentes.

Rien ne résume ces objectifs, le leitmotiv du système international des droits de l'homme, plus clairement et succinctement que l'article I de la Déclaration universelle, qui stipule expressément et sans équivoque que « tous les êtres humains

naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Aucun pays ni aucune communauté ne seront épargnés par l'urgence climatique à mesure qu'elle s'intensifiera. Les communautés et nations les plus vulnérables sont déjà victimes de terribles dommages. Des personnes perdent leur foyer, leurs moyens d'existence et la vie. Les inégalités s'accentuent, et de plus en plus de personnes sont contraintes à se déplacer. Nous devons agir rapidement et avec raison, de manière à causer le moins de préjudice possible aux êtres humains et à notre environnement.

Les effets du changement climatique ne s'arrêtent pas aux frontières – et les réactions fondées sur un nationalisme hostile, ou les considérations financières à court terme, non seulement n'aboutiront à rien, mais elles finiront par détruire notre planète. Les luttes pour la justice climatique et les droits de l'homme ne sont pas une querelle politique. Il ne s'agit pas de gauche ou de droite : il s'agit de droits – et de torts.

Ce ne sont pas uniquement les inquiétudes liées à l'accélération de la crise climatique qui ont poussé des millions de personnes à se mobiliser et à exiger que des mesures soient prises. Dans toutes les régions du monde, les individus prennent la parole pour dénoncer les inégalités et les institutions répressives. J'admire le courage, la lucidité et les principes de toutes ces personnes, très jeunes parfois, qui s'expriment pacifiquement afin de redresser les torts de notre époque et permettre plus de liberté et de justice. Elles sont le reflet vivant des droits de l'homme.

Les décideurs du monde entier doivent écouter ces appels. Et ils doivent y répondre en établissant des politiques plus efficaces et raisonnées.

Nous avons le droit de vivre à l'abri de toute forme de discrimination pour quelque motif que ce soit. Nous avons le droit à l'éducation, aux soins de santé, à des perspectives économiques et à un niveau de vie décent. Nous avons tous le droit de prendre part aux décisions qui affectent notre vie. Ce sont nos moyens de subsistance, notre avenir, nos libertés, notre sécurité et notre environnement qui

sont en jeu. Il s'agit non seulement de notre avenir, mais aussi de celui de nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Nous devons nous mobiliser partout dans le monde – de manière pacifique et déterminée – afin de faire de notre société un monde où règnent les droits, la dignité et la liberté de choix pour tous. Les décideurs avaient parfaitement compris ce message en 1948. Le comprennent-ils aujourd'hui ? J'exhorte les dirigeants du monde entier à montrer la voie et à adopter une vision à long terme, en mettant de côté les intérêts politiques nationaux mesquins pour le bien de tous, y compris eux-mêmes et tous leurs descendants.